

M R C D E C H A R L E V O I X

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 octobre 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

MRC DE
CHARLEVOIX

Équipe de recherche

Chercheurs	Andrée Sévigny André Tourigny
Coordination et rédaction	Mireille Fortier
Rédaction et mise en page	Annie Frappier
Statistique	Pierre-Hugues Carmichael
Cartographie	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
Recherche documentaire	Gabriel Larivière-Bélanger
Révision	Solange Proulx
Consultation	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
Éditeur	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
Photo (couverture)	Stéphane Batigne, 2010. Village de Saint-Urbain . Sous licence CC BY .

Comité de pilotage du projet

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et Brigitte Beauvais, <i>Direction de la planification, de la recherche et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation du Québec (SHQ)</i>
Yvan Comeau, <i>Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales, Université Laval</i>
Fanny Côté, <i>Conseillère en développement, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)</i>
Bernard Deschênes, <i>Agent de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des programmes clientèles</i>
Michel Desrosiers, <i>Organisateur communautaire, CSSS Québec-Nord</i>
Anne-Pierre Gagnon, <i>Organisatrice communautaire, CSSS de Charlevoix</i>
Judith Gagnon et Suzanne Belzile, <i>Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale</i>
Sylvie Germain, <i>Agente de développement rural, Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix</i>
Doris Julien, <i>Directrice adjointe, développement local, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf</i>
Marie Leclerc, <i>Bénévole retraitée</i>
Yohann Maubrun, <i>Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Division du loisir communautaire et du développement social</i>
Jane Mitchell, <i>Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf</i>
Madeleine Tanguay, <i>Organisatrice communautaire, CSSS de la Vieille-Capitale</i>

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-06-8 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives*. MRC de Charlevoix. Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 105 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Superficie	3 715,5 km ²
Population	13 338 hab.
Densité, MRC	3,5 hab./km ²
Nombre de municipalités	6
Territoire non organisé	1
Total de ménages privés	5 420
Taux de propriété, 65 ans et +	75,6 %
Total d'unités locatives dans les logements collectifs	104

Les services

Santé et services sociaux	
Centre hospitalier	1
CHSLD	1
Première ligne	6
Pharmacie	3
Soutien à domicile	3
Autres	2
Parcs et espaces verts	7
Espaces de participation et de loisirs	38
Commerces alimentaires	37
Centres commerciaux	2
Services bancaires	8

Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans +	3 095
Baie-Saint-Paul	1 660
Les Éboulements	325
L'Isle-aux-Coudres	430
Petite-Rivière-Saint-François	175
Saint-Hilarion	205
Saint-Urbain	315
Hommes de 65 ans +	1 400
Femmes de 65 ans +	1 695
Hommes de 75 ans +	230
Femmes de 75 ans +	820
Aînés/pop. totale (%)	23,2 %
Baie-Saint-Paul	23,6 %
Les Éboulements	24,2 %
L'Isle-aux-Coudres	33,1 %
Petite-Rivière-Saint-François	22,7 %
Saint-Hilarion	17,8 %
Saint-Urbain	21,7 %
Personnes 65 ans +, ménage privé, vivant seules (%)	27,2 %

Type de construction résidentielle, 65 +, ménages privés

Maison individuelle	74 %
Autre type de construction	26 %
Appartement; immeuble de moins de 5 étage	0 %

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.

Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE CHARLEVOIX	II
TABLE DES MATIÈRES	III
Liste des sigles et des acronymes	V
PRÉSENTATION DU PROJET	VII
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE.....	VIII
PORTRAIT	VIII
INTRODUCTION	I
I. LA POPULATION	I
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	1
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE.....	3
Densité de population	3
Évolution de la population générale.....	5
Indice de défavorisation sociale et matérielle.....	7
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	9
Les hommes et les femmes	16
L'état matrimonial des aînés	18
Les personnes seules	18
POINTS SAILLANTS – LA POPULATION	20
2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS	21
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS.....	21
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS.....	23
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL.....	28
Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation	28
Les résidences privées pour aînés (RPA).....	31
Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de Charlevoix	33
Les services dans les habitations collectives	35
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS.....	37
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS.....	40
Coûts des places standards, RPA	42
Coûts des logements privés.....	42
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS	44
POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS.....	45
3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES	47
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS.....	47
Îlots de chaleur.....	50

3.2	ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	51
3.3	TRANSPORT COLLECTIF.....	54
3.4	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE.....	55
3.5	COMMERCE ALIMENTAIRE.....	60
3.6	AUTRES SERVICES.....	62
	POINT SAILLANTS – L’ENVIRONNEMENT DE SERVICES.....	62
4.	CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....	64
	CONCLUSION.....	70
	LISTE DES TABLEAUX.....	71
	LISTE DES FIGURES.....	73
	LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....	75
	NOTES MÉTHODOLOGIQUES.....	82
	BIBLIOGRAPHIE.....	89
ANNEXE 1.	TABLEAUX DE L’ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE CHARLEVOIX, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024.....	94
ANNEXE 2.	RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D’ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX.....	95
ANNEXE 3.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	96
ANNEXE 4.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	97
ANNEXE 5.	RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE CHARLEVOIX.....	98
ANNEXE 6.	DISTRIBUTION DES TYPES D’HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX.....	99
ANNEXE 7.	LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE CHARLEVOIX.....	101
ANNEXE 8.	CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	102
ANNEXE 9.	INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC.....	103
ANNEXE 10.	BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS.....	105

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)* collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés (CADA)*, développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés (VADA)* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes aînées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre *Notes méthodologiques*.

Ce document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés

de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Le présent document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce portrait : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.

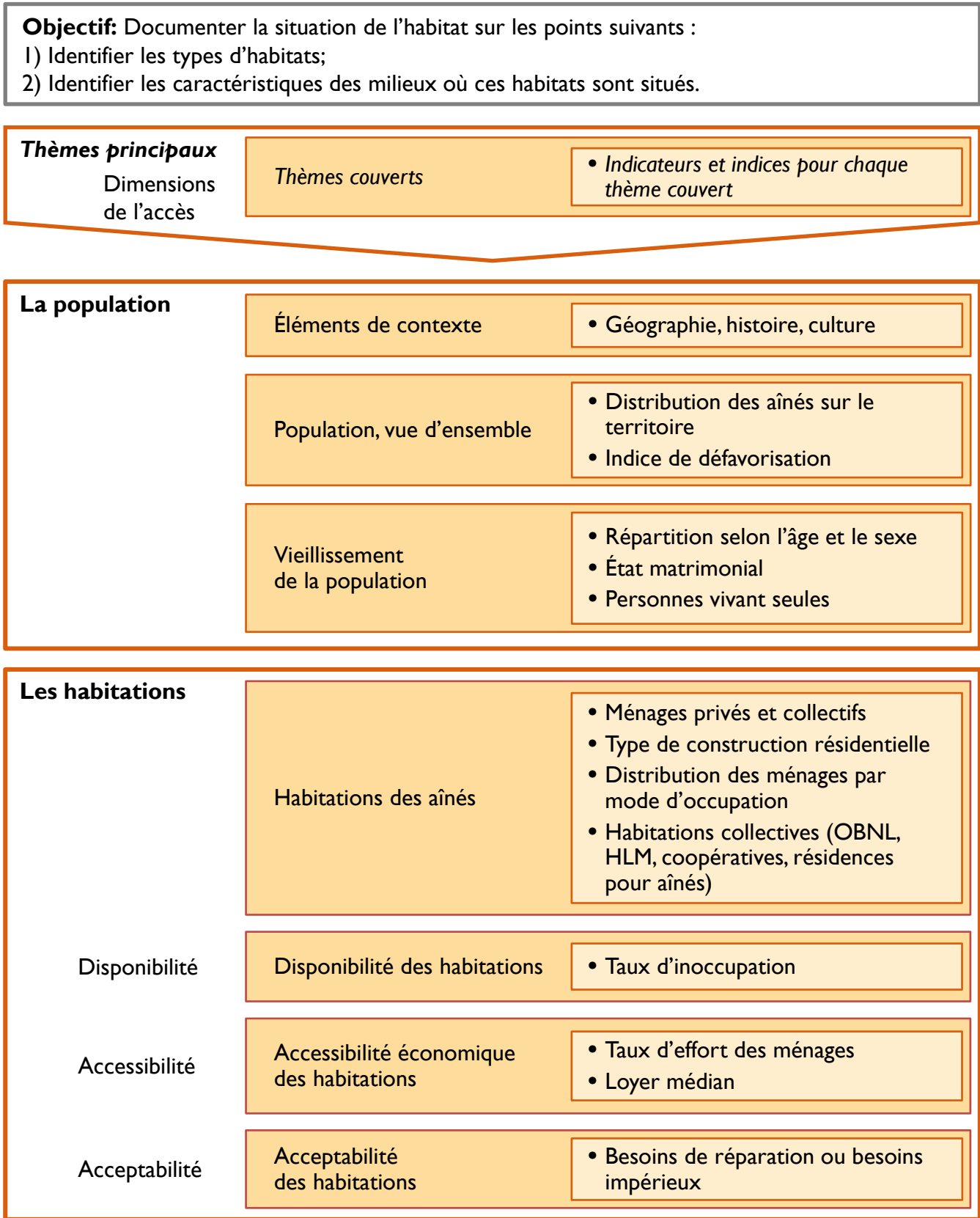


L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel



Thèmes principaux

Dimensions
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

L'environnement de services

Espaces verts, parcs
et équipements

- Espaces verts et parcs

Espaces de participation
sociale, communautaire et
de loisirs

- Bibliothèques et autres installations municipales
- Lieux de rassemblement
- Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale

Transport collectif

- Offre de transport collectif et adapté

Accessibilité
géographique

Services de santé
et services sociaux

- CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies
- Services de soutien à domicile

Commerces alimentaires

- Offre de services alimentaires

Autres services

- Centres commerciaux
- Services bancaires

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour la **MRC de Charlevoix**.

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de la MRC de Charlevoix est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

I. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente la MRC de Charlevoix, ses municipalités et ses résidents et jette un regard rapide sur sa culture, sa géographie et sa démographie.

I.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Modelé par l'impact d'un météorite, il y a environ 360 millions d'années, le territoire de la MRC de Charlevoix couvre une superficie de 3 715,5 km² (MRC de Charlevoix, 2014) et constitue le lieu de rencontre entre le Fleuve Saint-Laurent et le massif des Laurentides. La combinaison de ces deux phénomènes géologiques crée un relief généralement accidenté. Les collines parsèment le littoral et atteignent une altitude variant de 150 à 800 m. La MRC est aussi fortement influencée par la présence du fleuve Saint-Laurent qui est devenu, à cette latitude, l'estuaire du Saint-Laurent. Ainsi, l'eau y est salée, les marées s'y succèdent, le courant s'amplifie et le vent se lève avec plus d'aplomb que dans les territoires plus au sud. La MRC est aussi traversée par deux cours d'eau importants, les rivières du Gouffre et de la Malbaie. « Le territoire de la MRC, à l'exception de l'Isle-aux-Coudres, est sis sur le plateau laurentien avec comme principale caractéristique un paysage montagneux et forestier. » (MRC de Charlevoix, 2012b)

Charlevoix, lieu de culture

Le *Cirque du Soleil* a fait ses débuts sous le nom du *Club des Talons hauts* lors de la *Fête foraine* de Baie-Saint-Paul, en 1982.

Avec ses paysages uniques, le territoire constitue au fil des ans un terreau fertile pour de nombreux artistes-peintres, dont Clarence Gagnon, Simone-Mary Bouchard et Yvonne et Blanche Bolduc, de Baie-Saint-Paul.

Figure 2. Carte de localisation de la MRC de Charlevoix dans la Capitale-Nationale



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Les colons français se sont installés sur ce territoire à partir du milieu du 17^e siècle, notamment les familles Simard et Bouchard. Depuis les fusions de 2001, la MRC de Charlevoix comprend 6 municipalités (Baie-Saint-Paul, Isle-aux-Coudres, Les Éboulements, Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, et Saint-Urbain) ainsi qu'un territoire non organisé (TNO). N'ayant aucun résident permanent, le TNO de Lac-Pikauba occupe le secteur nord de la MRC et couvre plus de la moitié du territoire de la MRC, avec ses 2 507 km². Ce territoire, géré par la MRC de Charlevoix, a une vocation forestière et récréative. Le Fjord-du-Saguenay constitue la limite nord de la MRC de Charlevoix, alors que le fleuve Saint-Laurent constitue sa frontière sud. Ce sont les MRC de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré qui la bordent à l'est et à l'ouest (Figure 2, Carte de localisation).

L'activité économique de la MRC de Charlevoix repose principalement sur le secteur tertiaire (secteur des services, dont les activités liées au tourisme). La population active se concentre dans plusieurs types d'industries; les plus importantes sont les suivantes : les services de soins de santé et d'assistance sociale (17,9 % de la population active), le commerce de détail (12,9 %), les industries liées à la fabrication (11,5 %) et l'hébergement et la restauration (11,3 %) (MRC de Charlevoix, 2012a).

La population de Charlevoix vit d'importantes fluctuations saisonnières. Chaque été, des résidents temporaires et des touristes s'ajoutent à la population permanente de la MRC. Selon le rôle d'évaluation de 2009 de la MRC, les logements saisonniers et résidences de tourisme représenteraient 17,7 % de l'ensemble des logements disponibles de la MRC. La présence de ces résidences permettrait l'accueil de 2 889 vacanciers, ce qui représente 18 % de la population totale de la MRC, qui était de 13 338 habitants en 2011 (MRC de Charlevoix, 2012a, 2-19). Habités d'accueillir des résidents temporaires, conscients et fiers de l'attrait de leur lieu de vie, les Charlevoisiens ont un fort sentiment d'appartenance à leur région et une longue habitude de l'accueil.

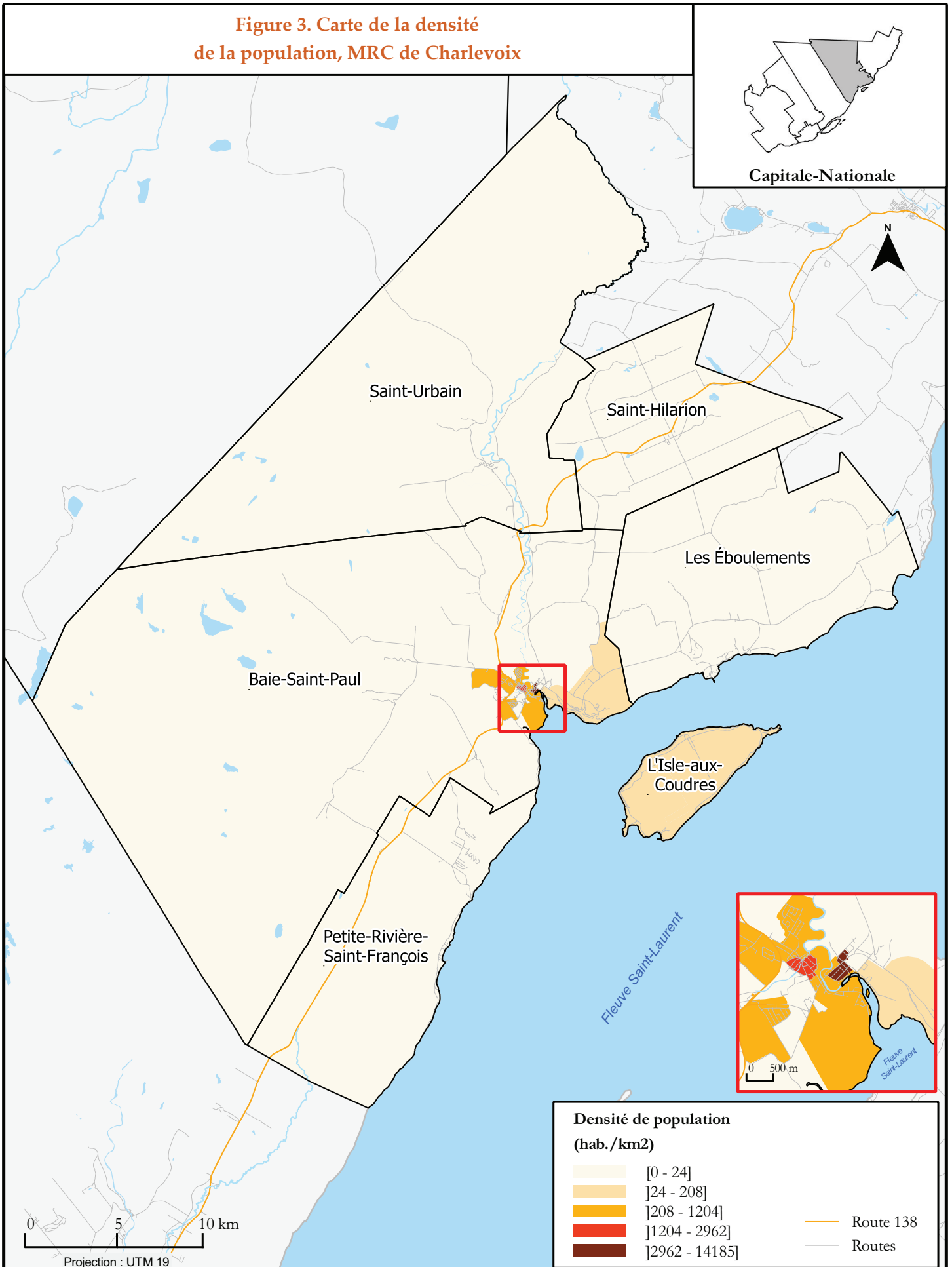
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

La MRC de Charlevoix est un espace rural, avec une faible densité de population. Ce chapitre explore la progression de la population de la région et de la MRC au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation sociale et matérielle dans la MRC.

Densité de population

La MRC de Charlevoix regroupe 13 338 habitants, qui se répartissent sur un territoire de 3 765 km², ce qui constitue une densité de population de 3,5 habitants par km² (Statistique Canada, 2011a). La municipalité de Baie-Saint-Paul représente un pôle régional

Figure 3. Carte de la densité de la population, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

pour le territoire charlevoisien, c'est dans cette municipalité qu'habite près de la moitié de la population de la MRC. La densité de population dans la municipalité de Baie-Saint-Paul dépasse 2 962 habitants au km² en son centre, comme le montrent les couleurs foncées au centre de la carte de densité, Figure 3. Cette carte permet aussi de voir la faible densité de population qui existe à l'extérieur de cette municipalité.

Évolution de la population générale

L'analyse du Tableau 1 permet de constater que dans la région de la Capitale-Nationale (03), quatre MRC – de Charlevoix, de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de Portneuf – ont connu un accroissement de leur population entre 2006 et 2011. Cette croissance est toutefois très variable. Dans la MRC de Charlevoix la croissance s'est établie à 1,1 %, alors que la MRC de La Jacques-Cartier a connu la plus importante hausse de la région, sa population ayant augmenté de 24 % au cours de la même période. La MRC de La Côte-de-Beaupré a aussi connu une croissance importante, sa population s'est en effet accrue de 13,7 %.

À l'opposé de ces croissances, seules les MRC de Charlevoix-Est et de L'Île-d'Orléans ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 0,8 % et 2,2 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 132 et de 151 habitants.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, * ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>



Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

Alors que la tendance démographique de la MRC de Charlevoix était à la baisse depuis le début des années 1970. Cette tendance s'est inversée depuis le tournant du millénaire. La MRC a en effet connu une légère hausse démographique de 0,04 % entre 2001 et 2006 (MRC de Charlevoix, 2012a, p.2-17, Fig. 3); une hausse qui s'est confirmée entre 2006 et 2011, alors que la population a connu une légère croissance de 1,1%.

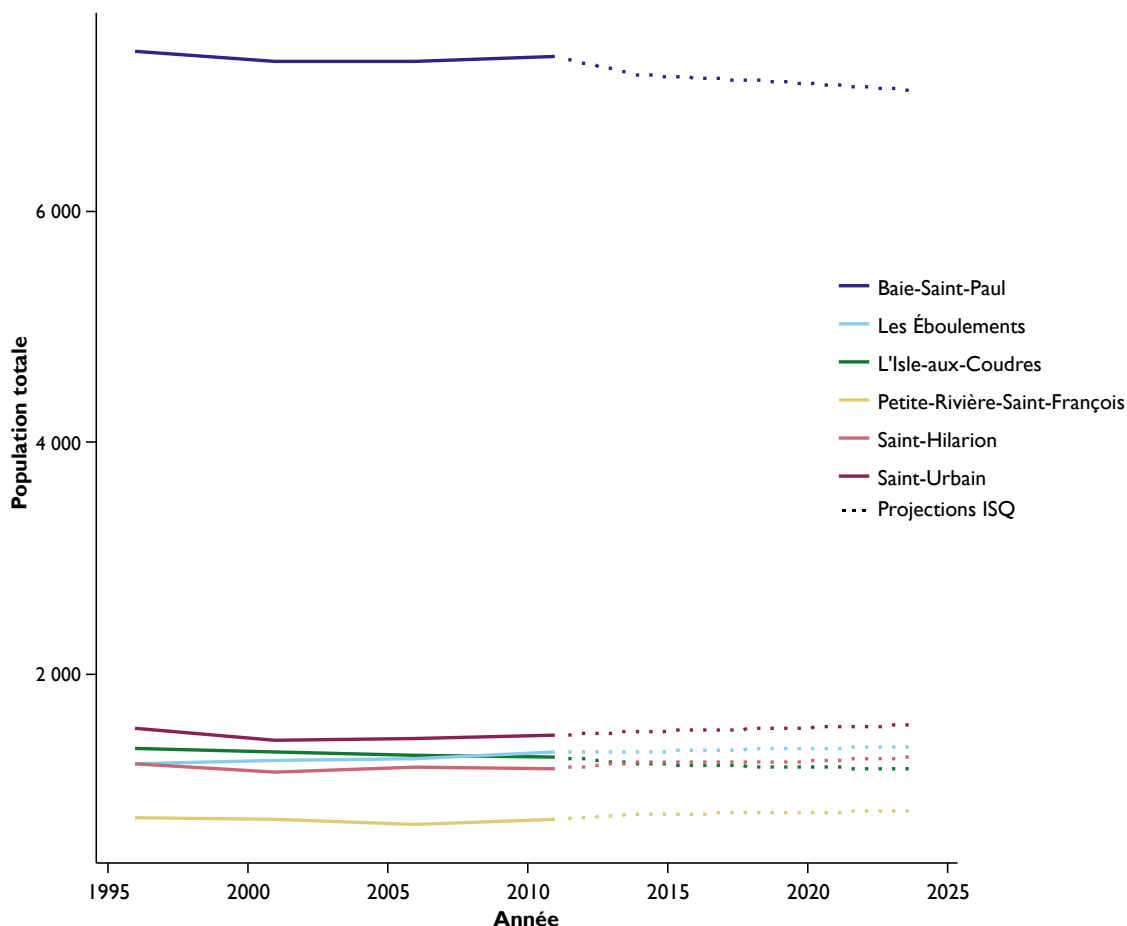
Dans le tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

L'évolution démographique de la MRC de Charlevoix au cours des vingt dernières années montre qu'après plusieurs années de déclin, la population tend à se stabiliser et même à augmenter. Cela pourrait s'expliquer entre autre parce que :

« De par son histoire récente liée à la culture et plus particulièrement à la peinture populaire, Charlevoix jouit aujourd'hui d'un attrait certain au cœur de la population québécoise. Celle-ci recherche de plus en plus, particulièrement chez les retraités et les pré-retraités, des lieux paisibles, au paysage magnifique, pour y habiter, de façon permanente ou saisonnière. »
(MRC de Charlevoix, 2012a, p. 2-18)

Selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), la population de la MRC demeurera relativement stable au cours des prochaines années, un phénomène visible dans toutes les municipalités de la MRC, comme en témoigne la figure 3. Il est intéressant de remarquer que L'Isle-aux-Coudres, qui était la troisième municipalité en importance en 1996, regroupant une population légèrement moins importante que la municipalité de Saint-Urbain, déclinera plus rapidement que ses voisines et deviendra, en 2024, la deuxième plus petite municipalité de la MRC (Voir détails en Annexe 1).

Figure 4.
Évolution
de la
population
totale,
1996-2024,
MRC de
Charlevoix



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011, compilation de la CMQ et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.*

Indice de défavorisation sociale et matérielle

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le « concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la réalisation de la carte présentée à la figure 5 résulte d'une analyse réalisée à l'échelle du CSSS de Charlevoix et d'une distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (Voir *Lexique*)

premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians sont regroupés et forment le groupe 2 (■, ■, ■).

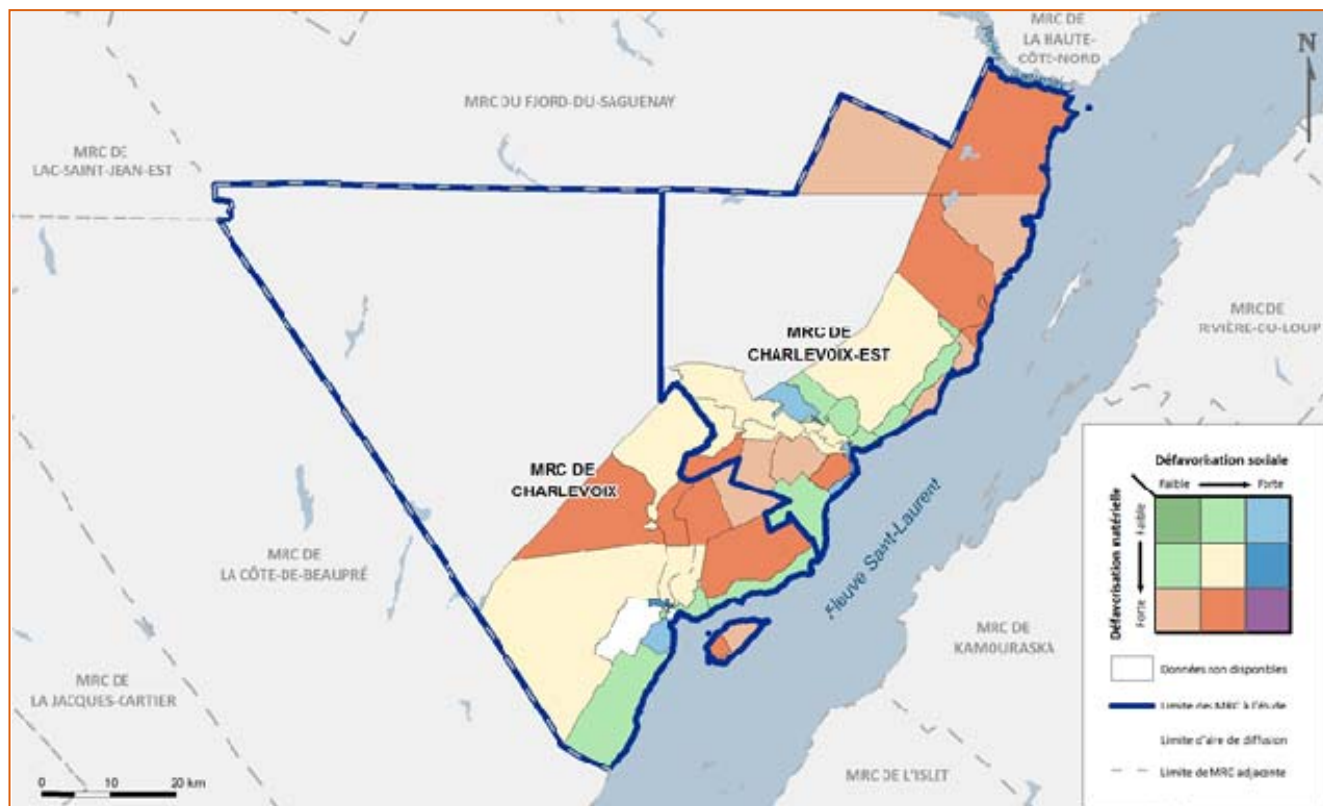
La Figure 5 est tirée du portrait sur la défavorisation produit par le CSSS-Charlevoix en 2010 et est basée sur les données du recensement de 2006. Elle présente l'indice de défavorisation sociale et matérielle pour l'ensemble de son territoire, qui comprend à la fois les MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix. Dans ce chapitre, il ne sera question que du territoire de la MRC de Charlevoix.

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le premier constat qui peut être tiré de la carte produite par le CSSS de Charlevoix (2010) montre que la MRC de Charlevoix présente une réalité mixte, où presque toutes les couleurs de la charte sont illustrées (7/9). Il y a donc une grande diversité de besoins à l'échelle de la MRC, et le CSSS mentionne, dans son plan d'action 2005-2012, que :

« En extrapolant, on pourrait anticiper que la mixité dans ces secteurs pourrait se traduire en polarité si la population saisonnière, associée de plus en plus à de nouveaux développements domiciliaires, était incluse au calcul des indicateurs. La polarité signifie un contraste maximum de l'indice de défavorisation entre les aires de diffusion qui se côtoient. Cela signifie que pour des secteurs donnés, l'écart s'accroît entre les secteurs où la défavorisation est faible et celles où elle est forte. » (CSSS de Charlevoix, 2010)

En regardant de près la répartition des différentes aires de diffusion, il est intéressant de noter que les zones les moins défavorisées – c'est-à-dire celles présentant une défavorisation intermédiaire sociale et matérielle (■) –, se situent principalement le long du fleuve Saint-Laurent et dans la municipalité de Baie-Saint-Paul. Les zones où la défavorisation matérielle est faible ou intermédiaire, mais où la défavorisation sociale est élevée (■, ■), se concentrent, elles aussi, dans la région de Baie-Saint-Paul. L'Isle-aux-Coudres, quant à elle, présente une aire de défavorisation matérielle forte et de défavorisation sociale faible (■) et une autre de défavorisation matérielle forte accompagnée d'une défavorisation sociale moyenne (■). Cette réalité est semblable à celle de la plus grande portion des municipalités de Saint-Urbain, de Saint-Hilarion et des Éboulements. Il est intéressant de noter que c'est sur l'Isle-aux-Coudres, de même que dans le secteur ouest de Baie-Saint-Paul ainsi que le long du littoral des Éboulements que se situent les zones regroupant les plus fortes proportions de personnes âgées de 65 ans et plus (voir Figure 8).

Figure 5. Carte de l'indice régional de défavorisation sociale et matérielle, CSSS de Charlevoix, 2006



Source : Centre de santé et des services sociaux de Charlevoix (2010). *Plan d'action local de santé publique. 2010 – 2015*. Décembre 2010, données de 2006, p. 12.

Les secteurs les plus au nord de la municipalité de Saint-Urbain et de Baie Saint-Paul présentent à la fois des aires où il existe une combinaison favorisation (sociale ou matérielle) avec une défavorisation intermédiaire (matérielle ou sociale) (■).

Notons l'absence de régions situées aux extrémités du spectre de défavorisation, plus particulièrement le fait qu'aucune sous-division de la MRC n'a été identifiée comme présentant une forte défavorisation sociale combiné à une forte défavorisation matérielle (■), de même que l'absence de zones ayant une faible défavorisation tant sociale que matérielle (■). Cette absence de représentation à l'échelle des aires de diffusion ne signifie toutefois pas qu'il y ait absence de petites zones présentant ces caractéristiques sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population de la MRC de Charlevoix vieillit, et ce, un peu plus rapidement que dans l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale ou à l'échelle du Québec. Trois indicateurs révèlent ce phénomène : l'évolution du nombre et de la proportion des

personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian. Dans la MRC, ces trois indicateurs sont en forte hausse.

D'abord, comme on peut le voir dans le Tableau 2, la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population totale se situe à 15,9 % dans l'ensemble du Québec. Dans la région de la Capitale-Nationale, ce pourcentage subit une légère augmentation pour s'établir à 17,6 %. En comparant les MRC qui composent la région, il est possible de voir que ce sont les MRC de Charlevoix, de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est qui présentent les proportions d'ânés les plus élevées, celles-ci se situant toutes au-dessus de 20 %, la MRC de Charlevoix atteignant même 23,2 %. Le tableau montre, d'autre part, que 80,3 % des ânés de la Capitale-Nationale habitent dans le secteur Québec TÉ, alors que la MRC de Charlevoix en accueille 2,5 %. La MRC de la Jacques-Cartier compte la plus faible proportion d'ânés (seulement 7,6 % de la population a 65 ans et plus).

Tableau 2. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'ânés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'ânés par rapport à la population ânée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9%	—
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6%	100%
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2%	2,5%
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8%	2,7%
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7%	3,5%
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6%	2,3%
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3%	1,2%
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7%	7,5%
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0%	80,3%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-312-xcb2011006.

Dans la MRC de Charlevoix, 23,2 % de la population a 65 ans et plus, ce qui représente 3 100 personnes. Afin de permettre une analyse plus précise de la situation dans la MRC, le Tableau 3 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour chacune des municipalités de la MRC ainsi que pour le Québec dans son ensemble. C'est dans la municipalité de L'Isle-aux-Coudres que se retrouve la plus forte proportion de personnes adultes âgées de 65 ans et plus. Ce groupe représente 33,1 % de sa population, alors que les moins de 14 ans constituent 7,9 % de sa population. C'est aussi le territoire où la proportion de 75 ans et plus est la

plus forte, à 13 %. La municipalité la plus jeune, celle où l'écart entre ces deux groupes est le moins important est Saint-Hilarion : 17,8 % de sa population est âgée de 65 ans et plus et 14,4 % ont moins de 14 ans.

Tableau 3. Proportion (%) par groupe d'âge, MRC de Charlevoix, 2011

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65ans +
Le Québec	15,9%	12,4%	25,8%	29,9%	8,8%	7,1%	15,9%
MRC de Charlevoix	12,5%	9,5%	19,3%	35,4%	13,1%	10,1%	23,2%
Baie-Saint-Paul	12,4%	9,1%	19,6%	36,4%	12,5%	10,1%	22,6%
Les Éboulements	13,6%	9,5%	18,9%	33,7%	12,9%	11,4%	24,2%
L'Isle-aux-Coudres	7,9%	9,4%	13,4%	36,2%	20,1%	13,0%	33,1%
Petite-Rivière-Saint-François	13,3%	8,7%	20,7%	34,7%	12,0%	10,7%	22,7%
Saint-Hilarion	14,4%	12,7%	22,9%	32,2%	10,2%	7,6%	17,8%
Saint-Urbain	13,2%	10,2%	20,3%	34,6%	12,9%	8,8%	21,7%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-312-xcb2011006.

Le Tableau 4 montre que plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC de Charlevoix vit à Baie-Saint-Paul (53,5 % des aînés y vivent). En 2011, 1 660 des 3100 personnes de 65 ans et plus de la MRC vivaient à Baie-Saint-Paul. C'est cependant à l'Isle-aux-Coudres que la proportion d'aînés par rapport à sa population totale est la plus élevée. Le tiers (32,8 %) des habitants de l'île ont 65 ans et plus. À l'autre bout du spectre, Saint-Hilarion a la proportion d'aînés la plus faible, une proportion semblable à celle de la Capitale-Nationale, soit 17,8 %.

Tableau 4. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de Charlevoix, 2011

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'aînés par rapport à la population...	
			...totale	...aînée de la MRC
MRC de Charlevoix	13338	3100	23,2%	100%
Petite-Rivière-Saint-François	744	170	22,8%	5,5%
Baie-Saint-Paul	7332	1660	22,6%	53,5%
L'Isle-aux-Coudres	1279	420	32,8%	13,5%
Les Éboulements	1328	320	24,1%	10,3%
Saint-Hilarion	1181	210	17,8%	6,8%
Saint-Urbain	1474	320	21,7%	10,3%

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit de données no. 98-312-xcb2011006.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d'ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la Capitale-Nationale (Figure 6). Cette proportion s'élèvera à 29,1 % dans la Capitale-

Nationale en 2031. Une proportion prévue légèrement plus importante que dans l'ensemble du Québec (26 %) (Tableau 5).

Tableau 5. Évolution de l'âge médian et de la proportion de personnes de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ, 2009a. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.*

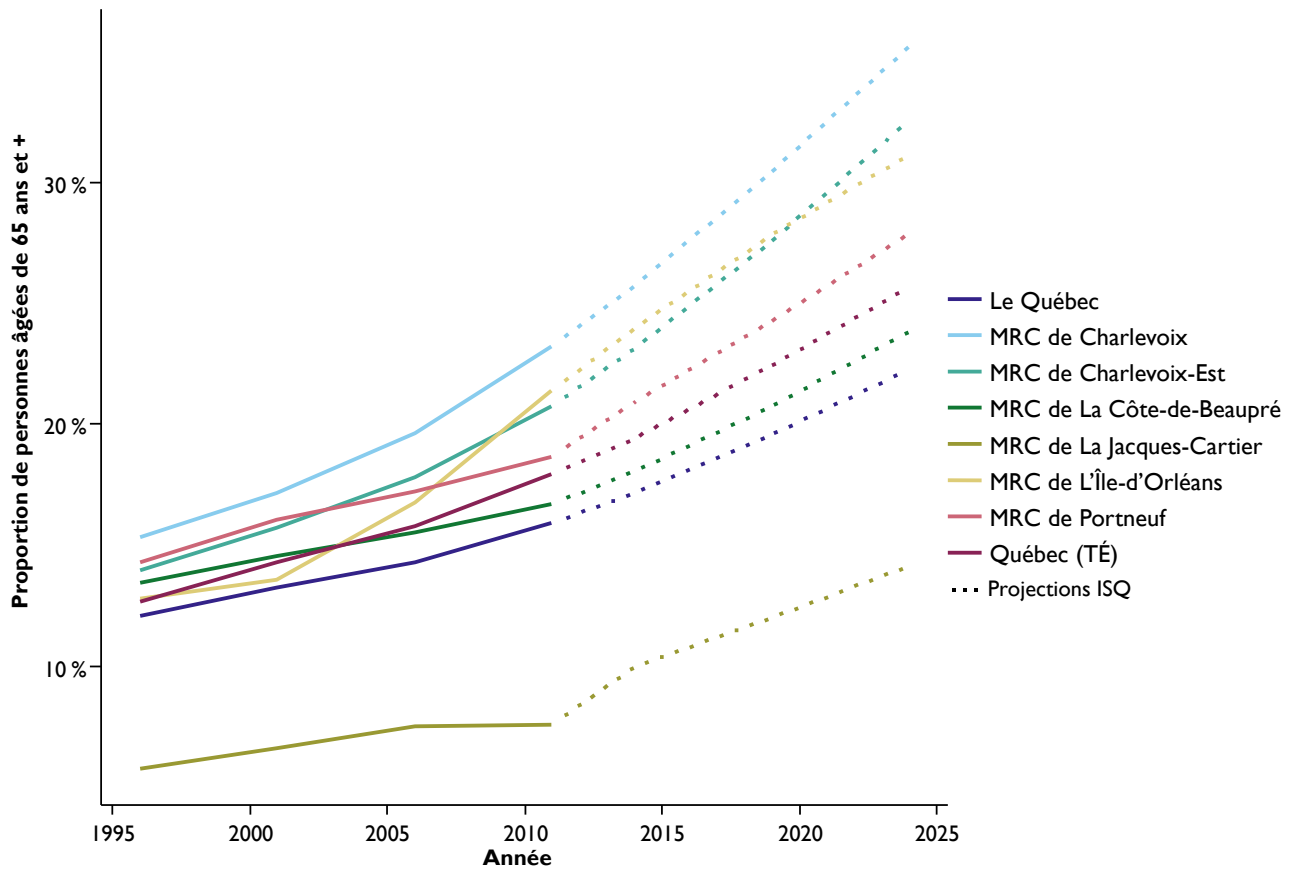
L'âge médian de la région Capitale-Nationale augmentera de 4 ans, passant de 43,5 à 47,8 ans. Dans la MRC de Charlevoix et toujours selon ces prévisions, 40,6 % des habitants de la MRC de Charlevoix sera âgé de 65 ans et plus en 2031, soit deux

L'âge médian est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2013) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

personnes sur cinq. Ceci fera en sorte que la MRC comptera la plus grande proportion de personnes âgées de la région de la Capitale-Nationale, juste devant la MRC de Charlevoix-Est (37,5 %) et la MRC de L'Île-d'Orléans (34,5 %). Troisième indicateur de vieillissement d'une population, l'âge médian suivra la même tendance et fera un saut d'un peu plus de 10 ans, passant de 47,3 à 58 ans dans la MRC.

En regardant les perspectives démographiques de l'ISQ et compte tenu de la proportion déjà importante de personnes de 65 ans et plus sur le territoire, il apparaît que la MRC de Charlevoix est celle où le vieillissement démographique serait le plus avancé parmi les MRC de la région. En 2011, trois indicateurs montrent clairement une tendance vers le vieillissement démographique. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population, et l'âge médian augmente de façon importante.

Figure 6. Évolution de la proportion d'âinés, de 1996 à 2024, Capitale-Nationale



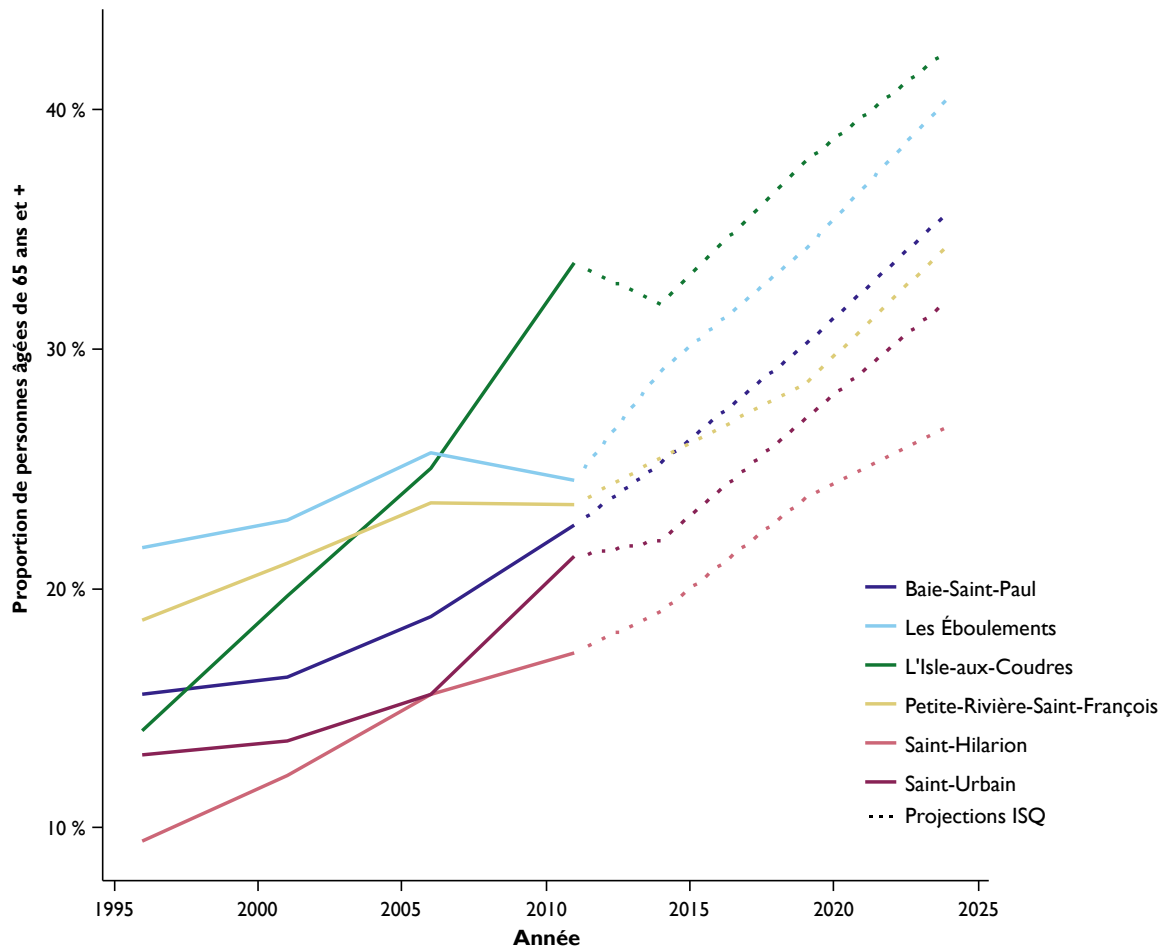
Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Afin de contribuer à la planification des années à venir, la Figure 6 présente l'évolution de la proportion d'âinés dans les MRC de la Capitale-Nationale en combinant les données de recensement de 1996, 2001, 2006 et 2011 aux projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec pour 2014, 2019 et 2024. Ces projections ont été produites en 2008 selon le scénario A-Référence. Ce scénario se base sur l'estimation au 1er juillet 2006 de Statistique Canada avec un arrimage sur l'estimation de 2007 de l'ISQ, ainsi que sur des indicateurs disponibles en 2008 (ISQ, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056 Édition 2009). La Figure 7 montre cette même évolution pour les municipalités de la MRC de Charlevoix.

Il est important de noter que la combinaison de ces deux sources de données donne parfois lieu, comme c'est le cas à la figure 7, à des interruptions de progression. Par exemple, pour l'Isle-aux-Coudres la figure semble indiquer un déclin de cette proportion entre 2011 et 2014. En fait, l'ISQ sous estimait la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en 2011. La progression de la proportion d'âinés dans cette

municipalité a été plus rapide que celle prévue en 2009 par l'ISQ. Une réactualisation des projections avec les données de 2011 rétablirait probablement la situation.

Figure 7. Évolution de la proportion d'aînés, entre 1996 et 2024, par municipalités, MRC de Charlevoix

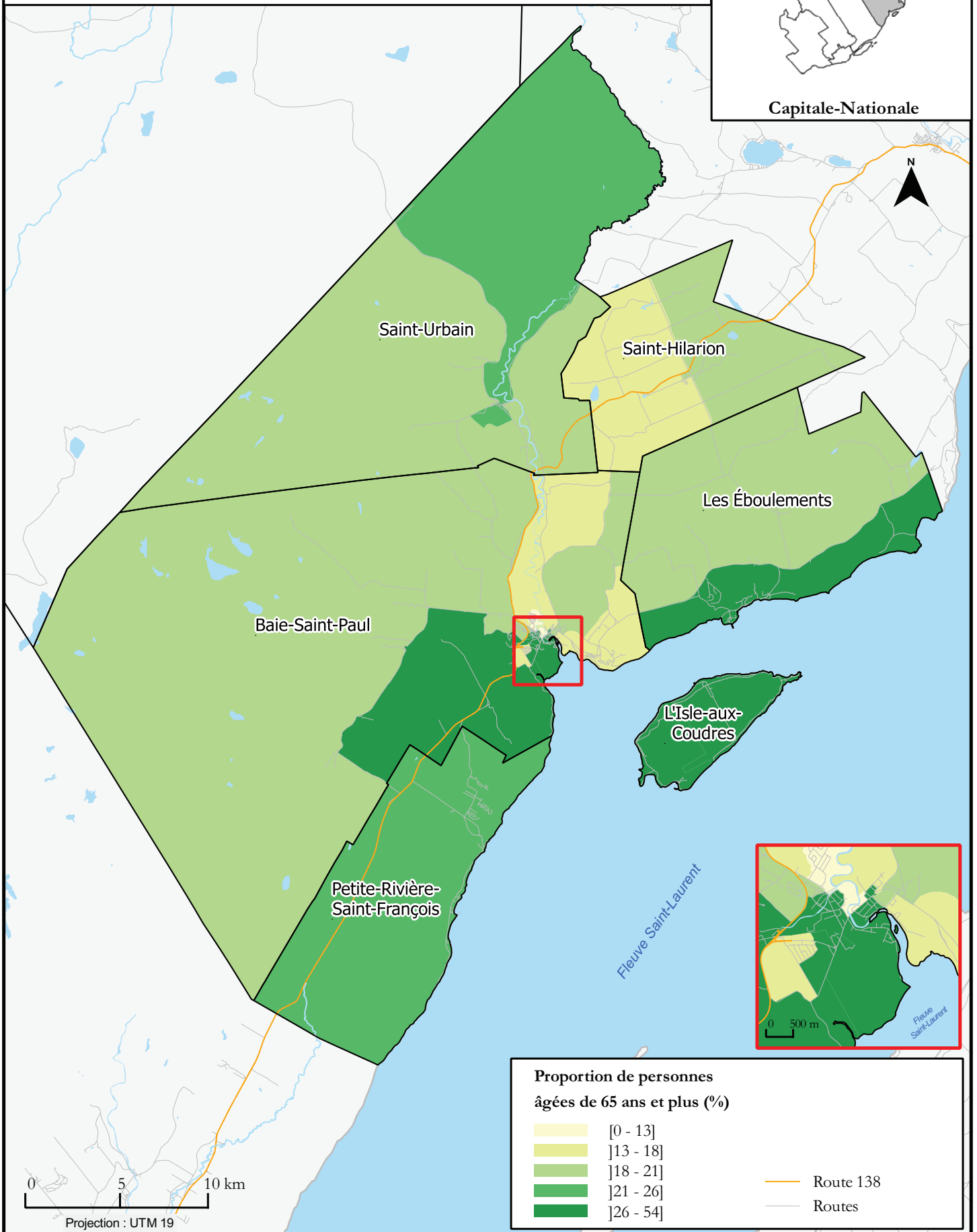


Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC

En 2011, c'est le long du littoral des Éboulements, dans le secteur Ouest de Baie-Saint-Paul et sur L'Isle-aux-Coudres que se trouvent les plus fortes proportions d'aînés de la MRC de Charlevoix, comme en témoigne la carte montrant la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population (Figure 8). Plusieurs secteurs de la MRC de Charlevoix affichent, par leur couleur foncée, qu'entre 26 % et 54 % de leur population a 65 ans et plus (détails à l'Annexe 2). Cela contraste avec la plus faible proportion d'aînés dans certaines aires de diffusion du secteur de Saint-Hilarion et du secteur Est de Baie-Saint-Paul (qui présentent une couleur plus pâle.

Figure 8. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, par aire de diffusion et par municipalité, MRC de Charlevoix, 2011



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

À des fins de comparaison, une carte de la proportion des personnes de 65 ans et plus pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 3.

Les hommes et les femmes

En 2011, dans la Capitale-Nationale, 58,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont des femmes (Tableau 6), et la proportion de femmes augmente à 63,6 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus. Dans la MRC de Charlevoix, 54,8 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes dans toutes les municipalités sauf Saint-Hilarion, où les données de Statistique Canada indiquent qu'elles forment 48,8 % de la population d'âinés.

À l'échelle de la Capitale-Nationale, seules les MRC de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans présentent une proportion de femmes moins élevée que d'hommes dans le groupe d'âge des 65 ans et plus. La proportion de femmes dans la MRC de Charlevoix se rapproche de la proportion de femmes (57 %) sur l'ensemble du territoire du Québec.

Tableau 6. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, MRC de Charlevoix, 2011

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% H / 65 ans et +	% H / 75 ans et +	65 à 74 ans	75 ans +	% F / 65 ans et +	% F / 75 ans et +
Capitale-Nationale (région)	123 415	31 360	20 380	41,9%	36,4%	36 060	35 615	58,1%	63,6%
MRC de Charlevoix	3095	870	530	45,2%	39,3%	875	820	54,8%	60,7%
Baie-Saint-Paul	1660	450	255	42,5%	34,2%	465	490	57,5%	65,8%
Les Éboulements	325	90	65	47,7%	43,3%	85	85	52,3%	56,7%
L'Isle-aux-Coudres	430	120	75	45,3%	42,9%	135	100	54,7%	57,1%
Petite-Rivière-Saint-François	175	45	40	48,6%	47,1%	45	45	51,4%	52,9%
Saint-Hilarion	205	65	40	51,2%	47,1%	55	45	48,8%	52,9%
Saint-Urbain	315	95	55	47,6%	42,3%	90	75	52,4%	57,7%

Source: Statistique Canada, *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026-03. Les totaux de l'ensemble du tableau ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes; les totaux de la région de la Capitale-Nationale ont été calculés par l'addition des MRC qui la composent.

D'autre part, la proportion de femmes par rapport à l'ensemble de la population est encore plus élevée chez les personnes de 75 ans et plus. Il se situe à 60,7 % dans la MRC

de Charlevoix, et atteint 65,8 % à Baie-Saint-Paul. Les deux plus petites municipalités (Petite-Rivière-Saint-François et Saint-Hilarion) de la MRC présentent le même bas taux de féminité chez les personnes de 75 ans et plus, soit 52,9 %.

Tableau 7. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

Source: ISQ (2009). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

En ce qui a trait aux projections de répartition de cette augmentation entre les hommes et les femmes de 2006 à 2031, le Tableau 7 montre que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans les municipalités de la MRC de Charlevoix.

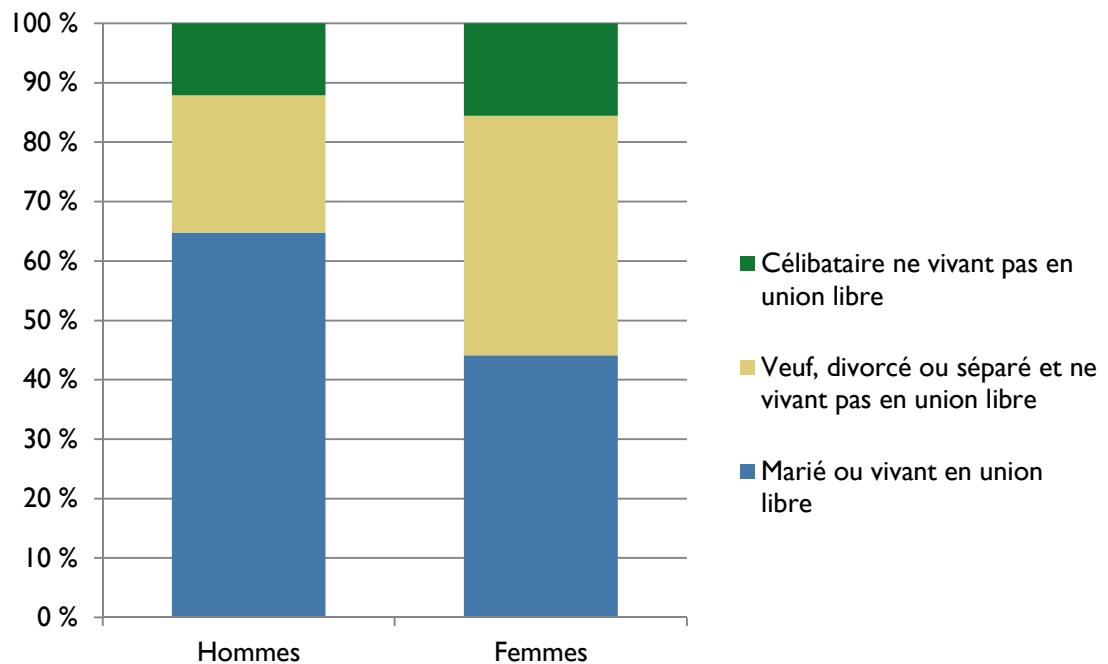
Pour l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans la MRC de Charlevoix, le taux de croissance des hommes se situe à de 1,035. Cela signifie que la population masculine augmentera de 3,5 % par année. Après un an, il y aura 3,5 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 3,5 % plus d'hommes qu'après la première année, donc à peu près 7,0 % de plus par rapport à la population initiale.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même groupe d'âge. Malgré cela, on constate d'ailleurs que les hommes demeureront moins nombreux (2 556) que les femmes (2 720) dans ce groupe d'âge en 2031 dans la MRC de Charlevoix. Dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus fera en sorte qu'ils deviendront plus nombreux que les femmes parmi les personnes de ce groupe d'âge.

L'état matrimonial des aînés

En 2011, la majorité des aînés de la MRC de Charlevoix sont mariés ou vivent en union libre. C'est tout particulièrement le cas pour les hommes, dont 65 % sont dans cette situation. Parmi les femmes, un peu moins de la moitié d'entre elles (44 %) sont mariées ou en union de fait. Presqu'autant de femmes (40 %) sont veuves, divorcées ou séparées, alors que seulement 23 % des hommes ont le même statut. Les célibataires représentent une proportion similaire de la population chez les hommes et les femmes (12 % et 16 % respectivement) (Figure 9).

Figure 9.
État matrimonial des personnes de 65 ans et plus, MRC de Charlevoix



Source: Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-312-XCB2011006. Calculs de l'IVPSA.

Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seules. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

Le Tableau 8 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacune des municipalités de la MRC. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir qu'en 2011 dans la MRC de Charlevoix, parmi les 215 femmes âgées de 65 à 74 ans, 25,6 % vivent seules. Ce pourcentage augmente à 45 % chez les femmes âgées de 75 ans et plus. La

municipalité de Baie-Saint-Paul est celle qui regroupe la plus forte proportion de femmes âgées de 65 à 74 ans et plus vivant seules (30,6 %) et de femmes âgées de 75 ans et plus dans cette même situation (49,3 %). À l'inverse, c'est à Petite-Rivière-Saint-François que la proportion de femmes âgées de 65 à 74 ans et plus vivant seules est la moins élevée à 11,1 %. Ces mêmes différences prévalent chez les hommes âgés de 65 ans et plus. C'est à Saint-Urbain que les hommes vivant seuls sont proportionnellement plus nombreux parmi les hommes de 75 ans et plus (40 %).

Tableau 8. Nombre et proportion d'âinés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, MRC de Charlevoix, 2011

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
MRC de Charlevoix	140	120	215	290	16,8 %	24,5 %	25,6 %	45,0 %
Baie-Saint-Paul	90	60	130	165	20,7 %	26,1 %	30,6 %	49,3 %
Les Éboulements	15	15	15	30	17,6 %	25,0 %	17,6 %	37,5 %
L'Isle-aux-Coudres	20	15	40	35	17,4 %	20,0 %	29,6 %	41,2 %
Petite-Rivière-Saint-François	0	5	5	15	0,0 %	12,5 %	11,1 %	33,3 %
Saint-Hilarion	10	10	10	10	14,3 %	25,0 %	20,0 %	25,0 %
Saint-Urbain	10	20	20	30	11,1 %	40,0 %	22,2 %	46,2 %

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 2011*, Produit no. 98-312-XCB2011031.



Une attention particulière doit être portée à l'analyse du Tableau 8. Les données de Statistique Canada ont toutes été arrondies par l'organisme afin de préserver la confidentialité (voir Notes méthodologiques). Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ni dans chacune des bases de données utilisées. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres, comme c'est le cas dans les municipalités de Saint-Urbain et Petite-Rivière-Saint-François, étant donné les distorsions qui peuvent découler de ce processus.

POINTS SAILLANTS – LA POPULATION

- La MRC de Charlevoix se caractérise par la diversité de son paysage accidenté (montagne et littoral), par sa ruralité, par ses activités touristiques et culturelles, de même que par la présence de résidents temporaires, été comme hiver.
- Un peu moins de la moitié de la population de la MRC de Charlevoix habite à Baie-Saint-Paul et dans ses environs. Il n'est pas étonnant alors que la majorité (53,5 %) des personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC habite cette municipalité. Les municipalités de L'Isle-aux-Coudres, aux Éboulements et à Saint-Urbain regroupent, pour leur part, un peu plus de 10 % de la population aînée de la MRC.
- Après avoir connu une baisse lente mais constante de sa population pendant les dernières décennies du XX^e siècle, la MRC a connu de légères croissances de sa population depuis 2001.
- La MRC de Charlevoix se caractérise par une diversité de situations socio-économiques. Elle combine, en effet, des secteurs fortement défavorisés et d'autres où le niveau socioéconomique est beaucoup plus élevé. Le littoral et la ville de Baie-Saint-Paul représentent des pôles où le niveau de défavorisation est moins élevé, alors que l'arrière-pays et L'Isle-aux-Coudres représentent des pôles de plus forte défavorisation.
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon plus prononcée dans la MRC de Charlevoix que dans l'ensemble de région de la Capitale-Nationale et qu'au Québec; la proportion de personnes âgées est actuellement la plus importante de la région de la Capitale-Nationale, à 23,2 %.
- C'est à L'Isle-aux-Coudres que le vieillissement de la population est le plus prononcé. Le tiers de la population actuelle est âgée de 65 ans et plus, alors que moins d'une personne sur dix est âgée de moins de 14 ans. Cela se traduit par un âge médian plus élevé que dans l'ensemble de la région, soit 47,3 ans. Il est prévu que cet âge médian atteindra 58 ans en 2031, ce qui représente l'âge médian le plus élevé de la Capitale-Nationale.
- Malgré une forte proportion d'aînés dans la MRC, ceux-ci ne représentent que 2,5 % de la population âgée de 65 ans et plus de l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale.
- Il y a davantage de femmes (54,8 %) que d'hommes parmi les personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC. Sans surprise, la majorité des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules sont des femmes, et le taux de féminité des personnes seules augmente avec l'âge.
- Les femmes représentent 60,7 % des personnes âgées de 75 ans et plus. Elles sont plus nombreuses, à cet âge, à vivre seules, puisque 70,7 % des personnes seules sont des femmes.
- Le nombre d'hommes âgés de 65 ans et plus augmente plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.
- En parallèle à une légère remontée de la population totale de la MRC de Charlevoix, le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus sont en forte hausse.

2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'aînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour aînés puis, le document présentera des données spécifiques à la MRC de Charlevoix concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux aînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90% des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des aînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé (Figure 13).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011a)

Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 9. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	1 18 260	33 750	84 520	15 625	102 635
<i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i>	1 750	675	1 075	360	1 390
<i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i>	57 205	16 140	41 070	6 830	50 375
<i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i>	55 880	15 495	40 385	6 675	49 205
<i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i>	1 325	490	835	465	860
<i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i>	2 080	930	1 150	1 290	790
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
<i>Maisons de chambres et pensions</i>	480	345	135	340	140
<i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i>	695	375	310	435	260
<i>Autres logements collectifs offrant des services</i>	575	330	240	455	120
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
Total	1 28 860	36 875	91 985	19 135	109 725

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 9) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.










Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 10 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 10. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011

Maison individuelle non attenante		Appartement dans immeuble de 5 étages ou plus	
		 Divisions horizontales et verticales	
Autres logements			
Logement mobile	Maison jumelée	Maison en rangée	
<i>Habitation mobile</i> 	 Division verticale	 Division verticale	
<i>Autre logement mobile</i> 			
Appartement Duplex	Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	Autre maison attenante	
 Divisions horizontales	 Divisions horizontales et verticales	 Division verticale	

Source : Statistique Canada, 2011b. *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes, influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec

le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Il doit être souligné que la municipalité des Éboulements a mis en place un règlement visant à faciliter et encourager la mise en place de maisons multigénérationnelles.

Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Tableau 10. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble de 5 étages ou +	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Le Tableau 10 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Dans la MRC de Charlevoix, trois quart (74,8 %) des personnes de 65 ans et plus habitent dans une maison individuelle. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec, où un aîné sur deux (49,4 %) vit dans une maison individuelle.

Tableau 11. Répartition (%) des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, MRC de Charlevoix, 2011

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. Immeuble de 5 étages ou +	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. Immeuble moins de 5 étages	Autre maison
MRC de Charlevoix	2815	74,2 %	0 %	1,2 %	4,4 %	0,5 %	9,4 %	9,6 %	0,7 %
Baie-Saint-Paul	1425	64,6 %	0 %	1,8 %	4,6 %	0,4 %	10,2 %	17,2 %	1,4 %
Les Éboulements	310	88,7 %	0 %	1,6 %	3,2 %	0 %	4,8 %	3,2 %	1,6 %
L'Isle-aux-Coudres	410	90,2 %	0 %	0 %	4,9 %	0 %	6,1 %	0 %	0 %
Petite-Rivière-Saint-François	165	84,8 %	0 %	0 %	6,1 %	3,0 %	12,1 %	3,0 %	0 %
Saint-Hilarion	200	80,0 %	0 %	0 %	5,0 %	0 %	7,5 %	2,5 %	0 %
Saint-Urbain	290	81,0 %	0 %	0 %	1,7 %	0 %	17,2 %	1,7 %	0 %

Source : Statistique Canada, *Recensement 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.



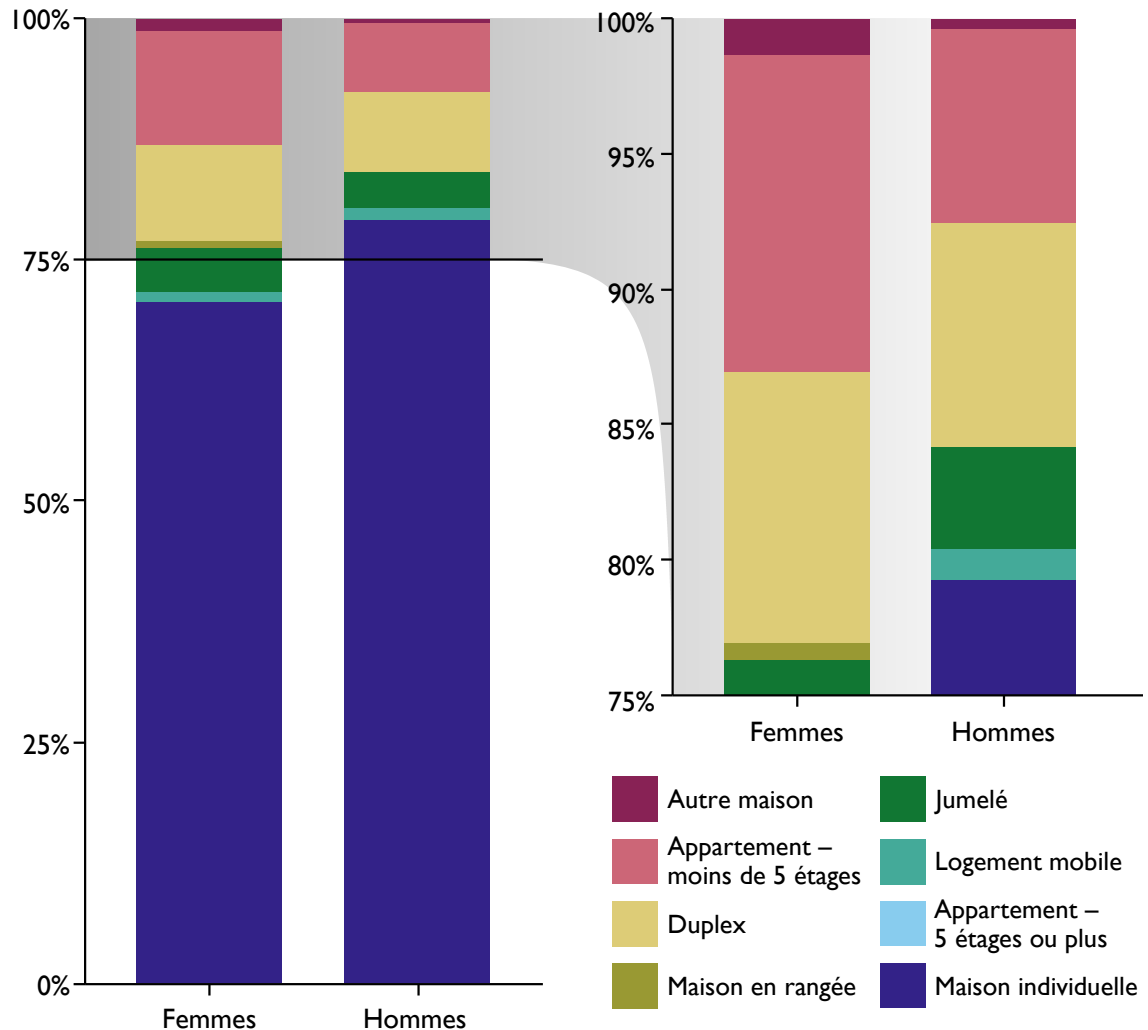
Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le tableau 11 présente les données pour chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix. La municipalité de L'Isle-aux-Coudres affiche la proportion la plus élevée d'aînés vivant dans des maisons individuelles de la MRC, soit 90,2 %, alors que c'est à Baie-St-Paul que ce pourcentage est le moins élevé de la MRC avec 64,6 %.

Selon les données recensées, aucun aîné ne vit dans un immeuble de 5 étages ou plus sur le territoire de la MRC de Charlevoix, et ils sont peu nombreux à habiter dans un immeuble de moins de cinq étages sauf dans la municipalité de Baie-St-Paul où 17,2 % des personnes âgées de 65 ans et plus habitent dans ce type de construction.

D'autre part, même s'il y a des aînés qui habitent dans des duplex dans toutes les municipalités, elles sont généralement peu nombreuses à la faire, puisque le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus habitant ce type de construction varie de 4,8 % à 12,1 %. À Saint-Urbain, par contre, près d'un aîné sur cinq (17,2 %) habite dans ce type de construction.

Figure 11. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus, en ménage privé, selon le sexe, MRC de Charlevoix

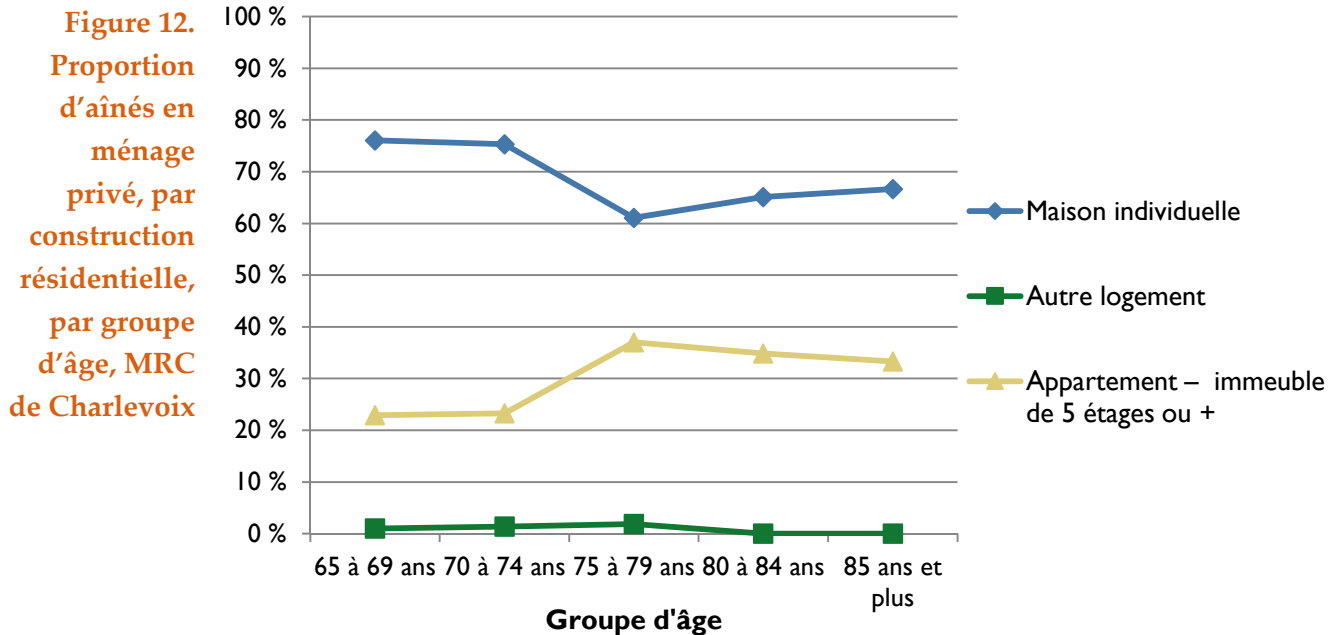


Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs de l'IVPSA.

Il y a peu de différence entre les hommes et les femmes concernant le type de construction qu'ils habitent dans la MRC de Charlevoix. La Figure 11 illustre bien ce phénomène. Toutefois, la figure permet de voir que plus d'hommes que de femmes habitent dans une maison individuelle, soit 80 % des hommes et 70 % des femmes. Les femmes sont plus nombreuses, quant à elles, à vivre dans des duplex ou des immeubles de moins de cinq étages, principalement à Baie-Saint-Paul (détails à l'Annexe 4). La

figure de droite montre le détail des types de construction les moins fréquemment habités par les personnes âgées de 65 ans et plus.

Afin de mieux saisir comment se répartissent les aînés dans les différents types de logements, la Figure 12 présente la variation de la proportion d'aînés habitant trois types de construction résidentielle, par groupe d'âge, pour chaque tranche de cinq ans.



Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs de l'IVPSA.

À l'image de l'ensemble de la population de la MRC de Charlevoix, cette figure illustre bien que la maison individuelle demeure le type d'habitation privilégié par une grande proportion d'aînés de la MRC de Charlevoix. Près de 80 % des personnes âgées de 65

ans et plus (2 090 personnes) vivent dans une maison individuelle non attenante et 785 d'entre eux ont 75 ans et plus.

Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Il est intéressant de noter qu'en prenant de l'âge, les aînés des ménages privés sont de moins en moins susceptibles de vivre dans une maison individuelle. Alors que près de 79 % d'entre eux vivent dans ce type de construction entre 65 et 69 ans, ce pourcentage diminue à 70 % et demeure stable à partir de 75 ans.

En effet, près du tiers des personnes âgées de 85 ans ou plus (32 %) vivent dans un autre type de logement. L'Annexe 5 présente le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Ainsi, un certain nombre d'aînés occupe d'autres types de logement, mais dans des proportions nettement moins importantes. 725 personnes âgées de 65 ans et plus habitent dans un autre type de logement. Parmi elles, 35 habitent dans un logement mobile, 125 dans un jumelé, 265 dans un duplex, 270 dans un immeuble de moins de cinq étages. L'Annexe 6 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe.

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives.

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007). Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages composés de personnes âgées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de

la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'ânés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux ânés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux ânés représentent 52,3 % du parc de

logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus

(Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir Lexique). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives

d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

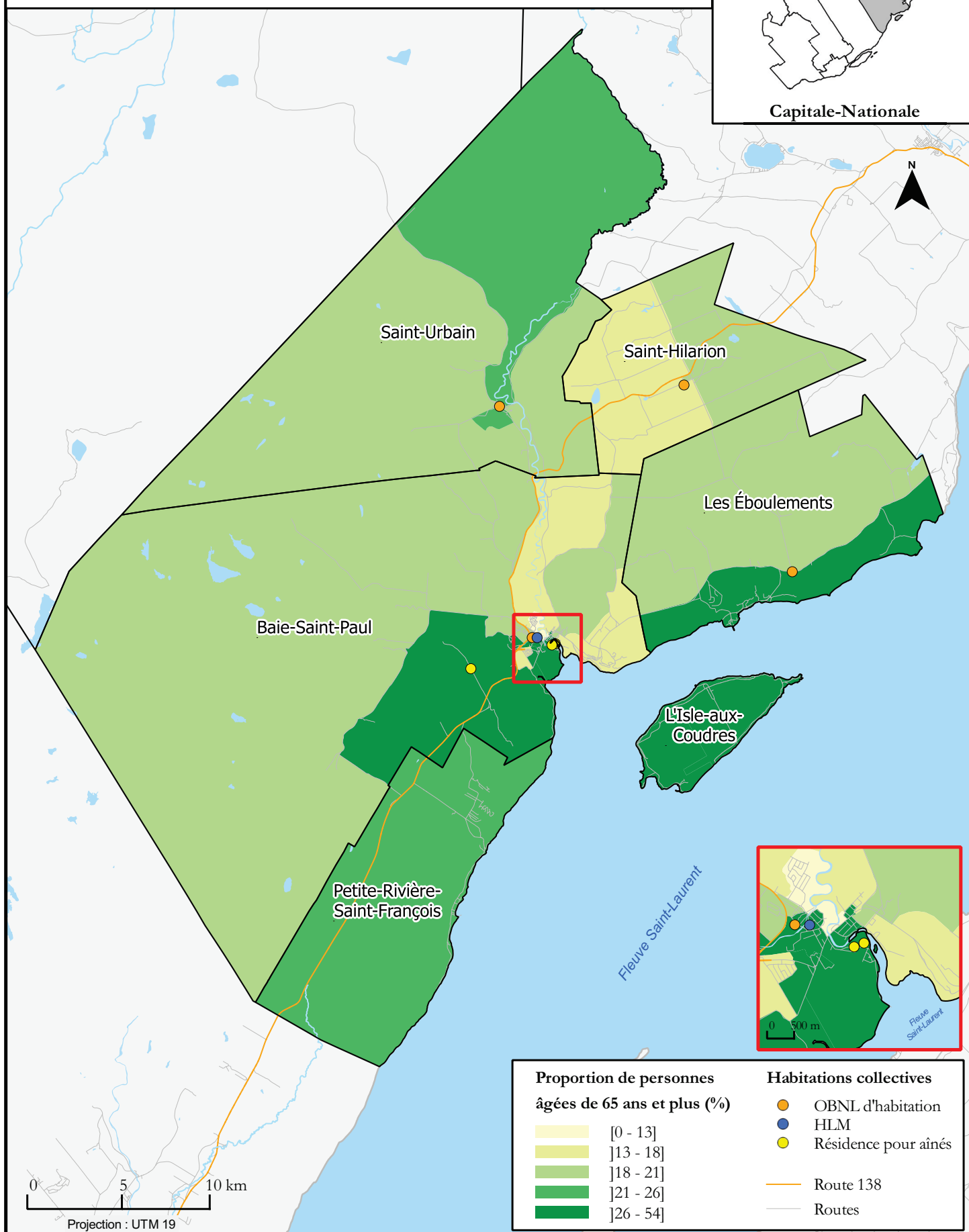
« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des **personnes âgées autonomes**, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des **personnes âgées semi-autonomes**, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

Figure 13. Carte de distribution des habitations collectives pour aînés, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

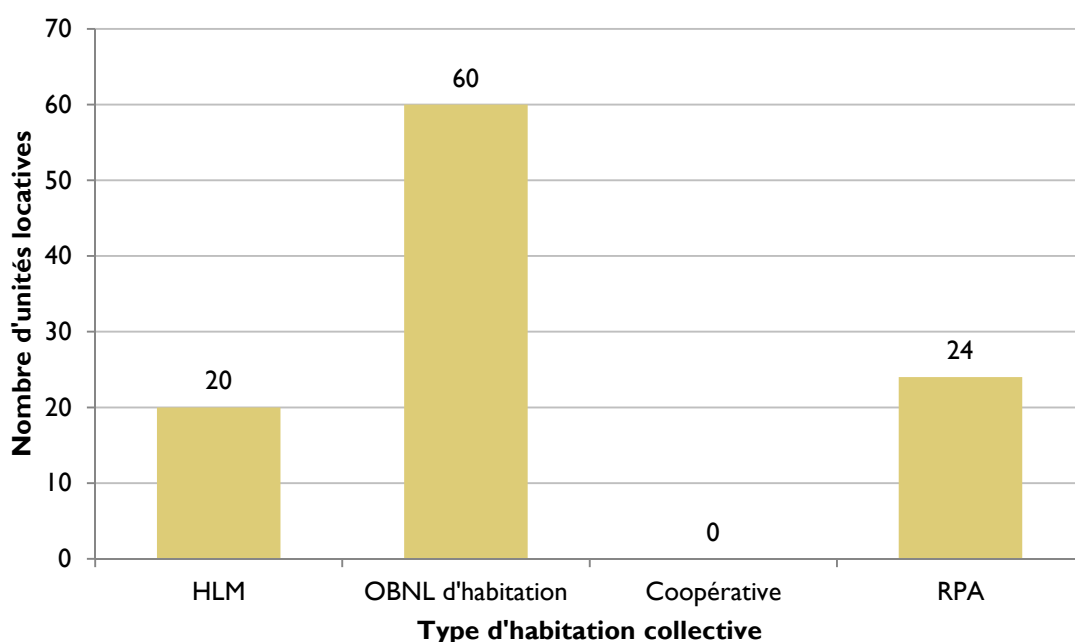
Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de Charlevoix

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain. Les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Figure 14.
Nombre
d'unités
locatives
dans les
habitations
collectives
pour aînés,
par type
d'habitation,
MRC de
Charlevoix



Sources : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, il y a huit habitations collections pour aînés (4 OBNL, 1 HLM et 3 RPA) qui offrent un total de 104 unités locatives – représentant une combinaison d'appartements et de chambres (Figure 14 et détails de l'inventaire à l'Annexe 7). Les 24 unités locatives offertes par les résidences privées pour aînés (RPA) représentent 23 % de l'ensemble des unités disponibles dans la MRC de Charlevoix; alors que les 60 unités locatives dans un des OBNL représentent un peu moins de 58 % de l'ensemble des unités offertes dans des habitations collectives pour aînés dans la MRC de Charlevoix. Il n'y a pas de coopérative, mais un HLM, situé à Baie-Saint-Paul, offre 20 logements en location.

Tableau 12. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, Capitale-Nationale

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L'Île-d'Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L'Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
TOTAL	146	96	101	189	532

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 12 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 13 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle. Les 104 unités locatives de la MRC de Charlevoix représentent 0,4 % des 24 107 unités de la région de la Capitale-Nationale. Le tableau indique aussi le nombre et la proportion des différentes unités locatives pour chaque secteur.

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c'est dans l'arrondissement La Cité-Limoilou que se trouve la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l'offre régionale (24 107 unités). La Cité-Limoilou accueille ainsi 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge qui regroupent le plus d'unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale.

Tableau 13. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	2 624	10,9%
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	2 335	9,7%
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	7 824	32,5%
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	1 307	5,4%
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	3 775	15,7%
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	3 173	13,2%
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	104	0,4%
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	187	0,8%
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	640	2,7%
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	217	0,9%
MRC de L'Île-d'Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	51	0,2%
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	1 081	4,5%
Ville de L'Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	586	2,4%
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	175	0,7%
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	28	0,1%
TOTAL	11 346	47,1%	4 218	17,5%	4 444	18,4%	4 099	17,0%	24 107	100%

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Il faut noter que l'organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (Tableaux 12 et 13). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n'a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par

jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation.

Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (MSSS, 2013a).

Tableau 14. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, MRC de Charlevoix

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	5
Assistance personnelle	4
Soins infirmiers	0
Aide domestique	4
Loisirs	4
Sécurité	4
Total d'habitations collectives pour aînés avec services sur le territoire	5
Total d'habitations collectives pour aînés sur le territoire	8

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Parmi les habitations collectives pour aînés de la MRC de Charlevoix, cinq sont certifiées et offrent des services de repas. Quatre d'entre elles offrent des services d'assistance personnelle, une aide domestique, des services de loisirs et de sécurité. Selon le Registre des résidences privées pour aînés (MSSS, 2013a), aucune résidence n'offre de service de soins infirmiers dans la MRC. (Tableau 14).

Lors d'une visite effectuée dans deux des résidences certifiées de la MRC au printemps 2013, certains constats ont pu être faits. D'une part, dans une des résidences, la participation active de bénévoles a été identifiée comme contribuant au bien-être et au sentiment d'appartenance des résidents. Dans cette résidence, les activités de loisirs et la participation des résidents aux activités de la communauté étaient considérées nécessaires au maintien du sentiment d'appartenance et du rôle des personnes âgées dans la communauté. D'autre part, les unités des deux résidences étaient toutes occupées. Les responsables n'ont pas mentionné de difficulté à combler les places, mais l'un d'eux a mentionné que les difficultés économiques de la région contribuaient au départ des jeunes familles, et entraînaient une diminution de la présence des proches auprès de ses résidents.

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

La zone **Capitale-Nationale rurale** comprend les territoires de la région qui ne sont pas incluses dans la RMR de Québec (dont les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de Portneuf et une partie des MRC de MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré).

marché locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note, dans son rapport publié à l'automne 2012, que « les régions de Saguenay et de Québec présentent encore les plus faibles taux d'inoccupation parmi les RMR (2 %) » (SCHL, 2012).

Selon la SCHL (2012), le taux d'inoccupation des logements locatifs a tout de même connu une hausse au cours des quatre dernières années à l'échelle de la région métropolitaine de Québec. La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 8. (SCHL, 2013b) Les zones définies par la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques. La MRC de Charlevoix se trouve à l'extérieur de cette RMR dans une zone

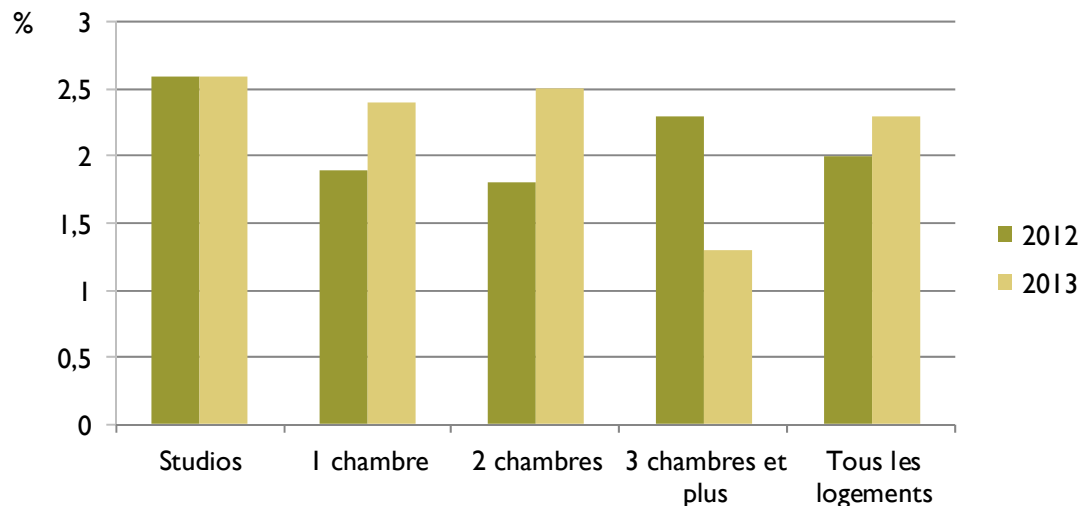
appelée « Capitale-Nationale rurale ». (SCHL, 2013a) Toutefois, les données sur cette zone n'étaient disponibles que pour les résidences pour personnes âgées.

À la rareté des logements locatifs de la région de la Capitale-Nationale s'ajoute, dans la MRC de Charlevoix, une particularité qui influence la disponibilité des habitations. En effet, les coûts élevés de revente des maisons – liés, entre autres, au statut de zone de villégiature à proximité de Québec et à l'aspect historique de certains immeubles – affectent la capacité d'accéder à la propriété. Du même souffle, ces coûts élevés peuvent inciter certains propriétaires de longue date à vendre leur maison afin de s'installer

ailleurs. D'autres encore choisissent de demeurer propriétaires, mais louent leur maison à des résidents temporaires, pendant qu'eux habitent à l'extérieur.

La Figure 15 présente les taux d'inoccupation des logements locatifs de la RMR de Québec en 2012 et 2013 (Données complètes à l'Annexe 9). Ces données contribuent à mieux connaître l'ensemble du contexte des logements de location, puisque celui-ci est parfois en mesure de répondre aux besoins d'une partie de la clientèle âgée autonome. Ce contexte influence la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées.

Figure 15.
Inoccupation
(en %), des
logements
locatifs selon
le nombre de
chambres,
RMR de
Québec,
2012-2013



Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ».

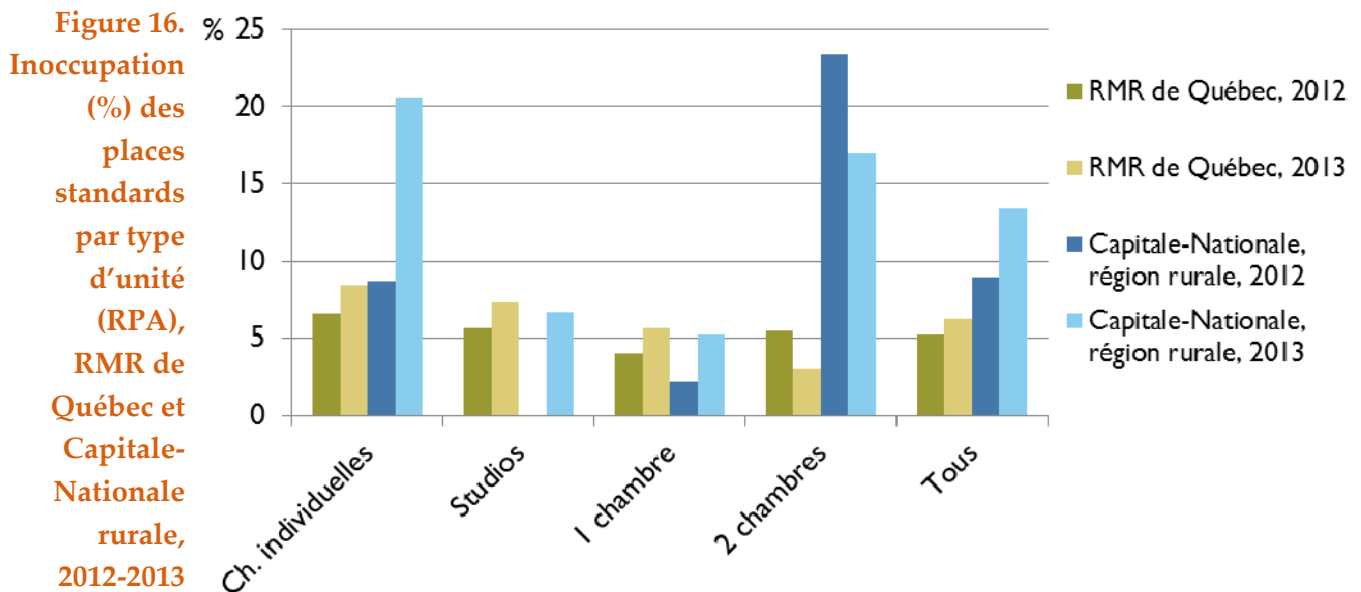
Dans la RMR (région métropolitaine de recensement) de Québec, le marché locatif général s'est un peu détendu entre 2012 et 2013, puisque taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements locatifs est passé de 2,0 % à 2,3 %, ce qui suppose une meilleure disponibilité des logements. Ce sont les studios qui ont le taux d'inoccupation le plus élevé en 2013 (2,6 %), ce sont donc le type de logements le plus disponible, quoique le marché locatif demeure restreint dans son ensemble. Les logements d'une ou deux chambres présentent un taux d'inoccupation de 2,4 % et 2,5 % en 2013. En 2013, pour tous les types de logements, les taux d'inoccupation se situent en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au

Québec en 2013, selon les données de la SCHL. Ce taux atteignait 8,7 % en février 2013, une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %) pour l'ensemble du Québec.

La RMR de Québec présentait un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui n'atteignait que 5,2 %. Dans ce secteur géographique, le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les appartements de deux chambres. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec qui présente les conditions de marché les plus serrées. (SCHL, 2013b)



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, page 8.

Dans son rapport sur les résidences pour personnes âgées de 2013 (SCHL, 2013b), la SCHL présentait des taux d'inoccupation élevés pour certains types de place standard en RPA dans la zone Capitale-Nationale rurale, qui comprend Charlevoix. Par exemple, les chambres individuelles affichaient un taux d'inoccupation de 20,6 %, celui des unités à deux chambres était de 17 % (Figure 16). Les studios et les logements à une chambre affichent des taux d'inoccupation beaucoup moins élevés (6,7 % et 5,2 %), ce qui rend leur disponibilité beaucoup moins importante. Les taux d'inoccupation pour les logements en RPA dans la RMR de Québec sont tous beaucoup moins élevés que dans la région rurale de la Capitale-Nationale. Il apparaît que ce sont les mêmes types d'unités qui présentent les taux d'inoccupation les plus élevés – chambres individuelles : 8,4 % dans la RMR et 20,6 % dans Capitale-Nationale rurale. Cependant ce sont les logements à deux chambres qui sont les moins élevés dans la RMR (3,1 %),

alors que dans le secteur Capitale-Nationale rurale, ce sont les logements à une chambre qui présentent le taux d'inoccupation le moins élevé (2,2 %), indiquant une faible disponibilité de ce type de logement.

Dans l'ensemble de la RMR de Québec, le marché des chambres avec soins assidus s'est resserré. Le taux d'inoccupation des RPA, qui avait atteint 11,7 % en 2009 et 7,1 % en 2010, a chuté à 2,1 % en 2011, à 1,3 % en 2012 et se situe à 1,5 % en 2013 pour la RMR de Québec.

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1). Aucune donnée spécifique pour la MRC de Charlevoix n'est disponible à ce sujet.

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement à des personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie que dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 15).

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution).

Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010b), ce taux se situait à 14,7% en 2006 pour les ménages privés de la MRC de Charlevoix. Il s'établissait à 11,4 % pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans et à 17,6 %

pour le groupe des 75 à 84 ans, et à 24 % pour les personnes âgées de 85 ans et plus. Le Tableau 15 présente avec plus de détails le taux d'effort médian des MRC de la Capitale-Nationale, pour les ménages propriétaires et les ménages locataires. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Ce tableau permet de constater que le taux d'effort augmente avec l'âge et que les ménages locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des ménages propriétaires. Sur l'ensemble du territoire du Québec, les ménages locataires âgés entre 65 à 74 ans consacrent en effet 26,9 % de leurs revenus pour leur logement. Ce taux atteint 34,9% pour les personnes âgées de 85 ans et plus (SHQ, 2010b).

Le niveau et la progression du taux d'effort médian consacré au logement sont très semblables pour le Québec dans son ensemble et la région de la Capitale-Nationale. Lorsqu'on s'attarde aux chiffres de la MRC de Charlevoix, on constate que malgré la similarité dans la progression à la hausse du taux d'effort médian des ménages locataires avec l'âge, ce taux est moins élevé dans la MRC de Charlevoix qu'ailleurs au Québec. En effet, le taux d'effort des personnes de 85 ans et plus de la MRC (23,8 %) se situe à un niveau beaucoup moins élevé que celui de la Capitale-Nationale (38,6 %) ou du Québec (34,9 %).

Tableau 15. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale-Nationale (région)	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés québécois (+ de 15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour l'ensemble des ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : données non disponibles ou non indiquées pour raison de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*. Compilation spéciale pour le compte de la SHQ, tableau n. 21.

Coûts des places standards, RPA

En ce qui a trait aux résidences privées à but lucratif pour aînés, le loyer moyen pour une place standard se situait à 1 761 \$ en 2013 pour la Capitale-Nationale – région rurale (SCHL, 2013b). Pour un studio, il est de 1 415 \$, pour un logement d'une chambre, il est de 1 687 \$ et de 1 919 \$ pour un logement de 2 chambres. Ces coûts semblaient réalistes aux informateurs clés consultés. Certains notaient toutefois que les RPA avec services étaient beaucoup plus dispendieuses que les OBNL et que cela influençait sans doute le taux d'effort.

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situe à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une place standard s'élevait à 1 600 \$. Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le moins élevé

(1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – basse-ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b)

Coûts des logements privés

Le Tableau 16 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). Cette année-là, le coût médian que doit déboursier un propriétaire dans la MRC de Charlevoix se situe à 451 \$ par mois, alors que les ménages locataires devaient déboursier un coût médian de 459 \$. Ces montants se situent nettement en dessous du coût médian pour un ménage propriétaire du territoire équivalent de Québec (741 \$/mois), de la Capitale-Nationale (700 \$/mois) ou de l'ensemble du Québec (717 \$).

Les ménages locataires de la MRC de Charlevoix, quant à eux, déboursent un montant médian de 459 \$ par mois pour se loger. L'écart entre les propriétaires et les locataires, qui favorise les propriétaires, est particulièrement faible (8 \$) dans la MRC de Charlevoix; surtout lorsque cet écart est comparé à celui qui prévaut dans la Capitale-Nationale, qui atteint 139 \$/mois, en faveur des locataires. Ainsi, contrairement aux locataires de la Capitale-Nationale et du Québec, les ménages locataires de Charlevoix doivent déboursier un coût médian plus élevé que les ménages propriétaires. L'écart

entre les ménages propriétaires et les ménages locataires se situait à 169 \$ pour le TÉ de Québec, un écart plus important que celui de la Capitale-Nationale (139 \$) ou du Québec (151 \$).

Tableau 16. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale-Nationale (région)	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006. Compilation spéciale pour la SHQ, tab. no. 15.

Tout comme les habitants de nombreuses régions rurales, la majorité de la population de la MRC de Charlevoix est propriétaire de son logement, et cette réalité a peu changé au cours des dernières décennies (Tableau 17). En 2006, le taux de propriété de la MRC de Charlevoix se situe à 75,6 %.

Tableau 17. Mode d'occupation des logements, ménages privés, MRC de Charlevoix, 2006

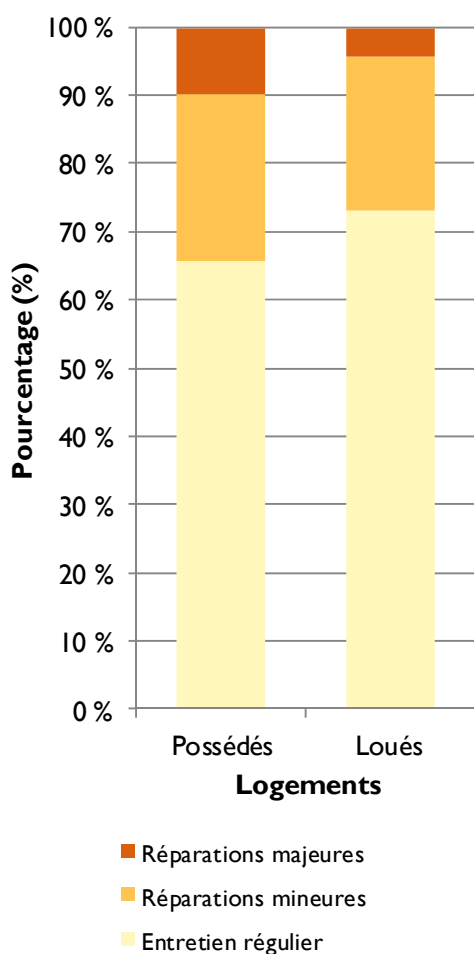
Lieu	Nombre total de ménages privés	Propriétaires		Locataires	
	N	N	%	N	%
Le Québec	3 185 680	1 917 735	60,2 %	1 267 940	39,8 %
MRC de Charlevoix	5 420	4 100	75,6 %	1 320	24,4 %
Baie-Saint-Paul	3 030	2 080	68,6 %	950	31,4 %
Les Éboulements	510	425	83,3 %	85	16,7 %
L'Isle-aux-Coudres	560	480	86,7 %	195	13,3 %
Petite-Rivière-Saint-François	285	250	87,7 %	35	12,3 %
Saint-Hilarion	455	390	85,7 %	65	14,3 %
Saint-Urbain	575	470	81,7 %	105	18,3 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, tableau normalisé no. 97-554-XCB2006023; calculs de la SHQ, Tableaux 03-_1 « Ménages privés selon le mode d'occupation du logement, 2006 » et Tableaux 03-_3 « Ménages privés selon le mode d'occupation du logement, 2001-2006 ».

À titre de comparaison, la même année, il s'établit à 58,4 % dans la région de la Capitale-Nationale et à 60,2 % au Québec. Et c'est à L'Isle-au-Coudres et à Petite-Rivière-Saint-François que les proportions de propriétaires sont les plus importantes, celles-ci s'élevant à 86,7 % et 87,7 % respectivement. La localité qui accueille le plus de locataires est Baie-Saint-Paul, où 31,4 % des ménages sont locataires de leur habitation.

En 2006, parmi les 1 320 ménages locataires de la MRC de Charlevoix, 195 ménages sont soutenus par une personne âgée entre 65 ans et 74 ans, 275 par une personne âgée de 75 ans et plus. Cela signifie que le principal soutien de 35,6 % des ménages locataires de la MRC de Charlevoix est âgé de 65 ans et plus. (SHQ, 2010a)

Figure 17. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de la MRC de Charlevoix



Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois l'accès économique aux logements exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (2013a)

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de taille convenable s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Selon les données de 2006 pour l'ensemble du Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement s'élevait à 11 % en milieu urbain et à 7 % en milieu rural (SHQ, 2009). Dans la RMR de Québec, cette proportion s'était élevée à 14 % en 1996, et avait diminué à 9 % en 2006 (Figure 17).

Afin d'évaluer si les logements sont de qualité convenable, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet, soit celles de 2006, 25 % des logements loués nécessiteraient des réparations mineures, alors que 8% auraient besoin de réparations majeures dans la Capitale-Nationale.

Dans la MRC de Charlevoix, ce sont 22,3 % des logements loués qui auraient besoin de réparations mineures, alors que seulement 4,2 % d'entre eux auraient besoin de réparations majeures. En ce qui concerne les logements des propriétaires de la MRC de Charlevoix, 24,4 % d'entre eux évaluent que de leurs propriétés auraient besoin de réparations mineures et 9,8 % de réparations majeures. L'Annexe 10 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation pour les MRC de la Capitale-Nationale.

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS

- **Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, dans le secteur de la MRC de Charlevoix, cette proportion atteint 74,8 %. La majorité des municipalités de la MRC témoignent de ce phénomène, quoique Baie-Saint-Paul regroupe la moins forte proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle (34,6 %) et la plus importante proportion vivant dans un immeuble de moins de cinq étages (17,2 %).**
- **Dans la MRC de Charlevoix, plus d'hommes que de femmes habitent dans une maison individuelle, soit 80 % des hommes et 70 % des femmes.**
- **Même si, en vieillissant, les aînés tendent à se déplacer des maisons individuelles vers d'autres types de logements, ils demeurent toutefois assez nombreux (69 %) à y rester lorsqu'ils sont âgés de 85 ans et plus.**
- **Il y a huit (8) habitations collectives pour aînés sur le territoire de la MRC : un HLM, quatre OBNL et trois RPA. Elles offrent un total de 104 unités locatives.**
- **En tant que zone rurale, les informations sur le taux d'inoccupation des logements est difficile à obtenir pour la MRC de Charlevoix. Toutefois, selon les données disponibles, il semble que le taux d'inoccupation des places standards dans les RPA soit beaucoup plus élevé dans la zone Capitale-Nationale rurale de la SCHL que dans la RMR de Québec. Cela suppose qu'il y aurait, selon ces chiffres, un meilleur accès à ce type de logement dans la MRC.**
- **Les taux d'inoccupation des logements locatifs sont faibles dans la RMR de Québec, tout comme les places standards dans les RPA. La disponibilité des places standards dans les RPA est plus élevée dans la zone Capitale-Nationale – région rurale, en 2013.**

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS (SUITE)

- Dans la MRC de Charlevoix, conséquence du contexte historique et touristique de la région et de la présence de résidents temporaires, le coût de revente des maisons est élevé.
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au loyer*).
- Le taux d'effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 14,7 % dans la MRC de Charlevoix, un niveau inférieur à la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec dans son ensemble (17,4 %).
- Le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge chez les aînés – passant de 11,4 % pour les 65-74 ans, à 23,8 % pour les personnes de 85 ans et plus. Toutefois, contrairement au TÉ de Québec et à la MRC de Charlevoix-Est, le taux d'effort médian est beaucoup moins élevé dans la MRC Charlevoix que dans la Capitale-Nationale ou le Québec, toutes catégories confondues. Rappelons que dans la MRC voisine de Charlevoix-Est, il atteint 38,8 % pour les locataires âgés 85 ans et plus.
- Alors que le coût des logements privés est généralement moins élevé pour les ménages locataires au Québec et dans la Capitale-Nationale, le phénomène est inversé dans la MRC de Charlevoix, où les ménages locataires paient 8 \$ de plus par mois pour se loger. Le coût médian des logements est beaucoup moins coûteux dans la MRC, pour les propriétaires et les locataires, qu'ailleurs dans la région de la Capitale-Nationale ou qu'au Québec dans son ensemble.
- La proportion de logements nécessitant des réparations majeures est faible, tant pour les logements locatifs, que les logements possédés.

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipement récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 18 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de la MRC de Charlevoix, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté que dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les

sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature.

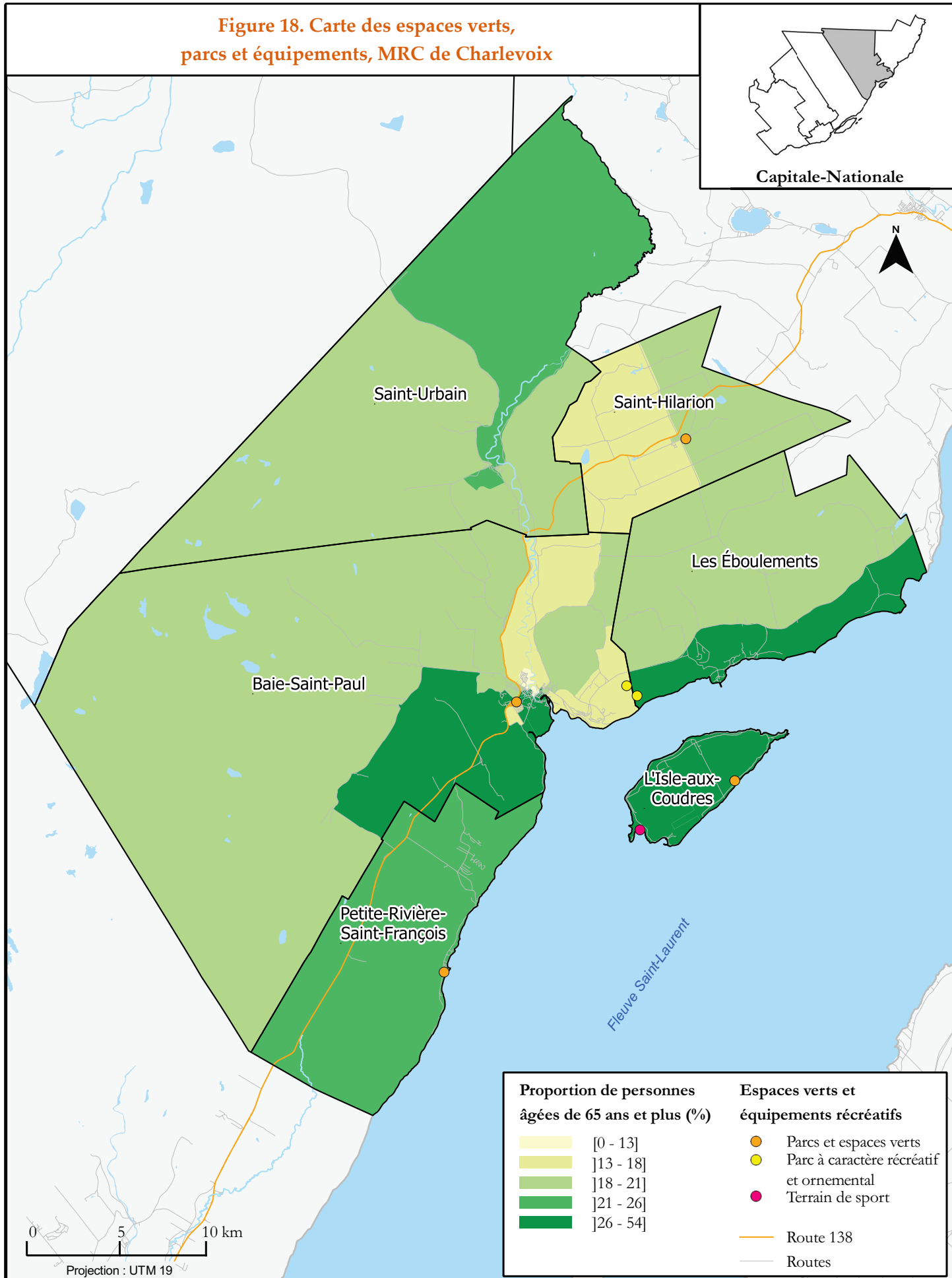
Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, la MRC offre à ses résidents sept parcs et espaces verts. (Figure 18). À ces espaces s'ajoutent des espaces verts d'initiative privée qui ont été aménagés par des investisseurs privés, mais qui sont fréquentés par l'ensemble de la population. C'est le cas de la Seigneurie des Éboulements, « c'est un parc privé, mais les gens ont accès et c'est beau là. » (*Informateur clé*) Lors de la rencontre avec des informateurs clés, il a été mentionné qu'un espace semblable avait été aménagé dans la municipalité des Éboulements.

D'autre part, dans le cadre de démarches MADA ou CADA, ou dans le processus de préparation de leur schéma d'aménagement et de développement, certaines municipalités et MRC ont entrepris de dénombrer les espaces verts et parcs présents sur leur territoire. Dans son schéma d'aménagement publié en 2012 (MRC de Charlevoix, 2012b), la MRC de Charlevoix mentionne que le territoire comprend de nombreux sentiers de randonnée pédestre, la présence de plus de 70 km de pistes cyclables, de même que deux parcs nationaux (le Parc national des Grands-Jardins et le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie), sans oublier le pôle récréotouristique du Massif de Charlevoix.

La municipalité de Baie-Saint-Paul, pour sa part, a dénombré 3 parcs régionaux, 11 parcs de proximité et 19 espaces verts sur son territoire. De plus, d'autres îlots de verdure, dont la gestion ne relève pas du domaine municipal, s'ajoutent au paysage de Baie-Saint-Paul, dont la batture du Vieux quai, la batture du Boisé du quai, le golf *Le Loup*, le domaine René-Richard, ainsi que deux haltes routières. Ces parcs et espaces verts offrent diverses installations sportives et récréatives (terrains de balle-molle, pataugeoires et jeux d'eau, patinoire extérieure, pétanque, fer et shuffleboard, piste d'athlétisme extérieure, sentier de ski de fond, de raquette ou de marche, etc.). La ville possède aussi un espace équipé de modules d'exercice.

Figure 18. Carte des espaces verts, parcs et équipements, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

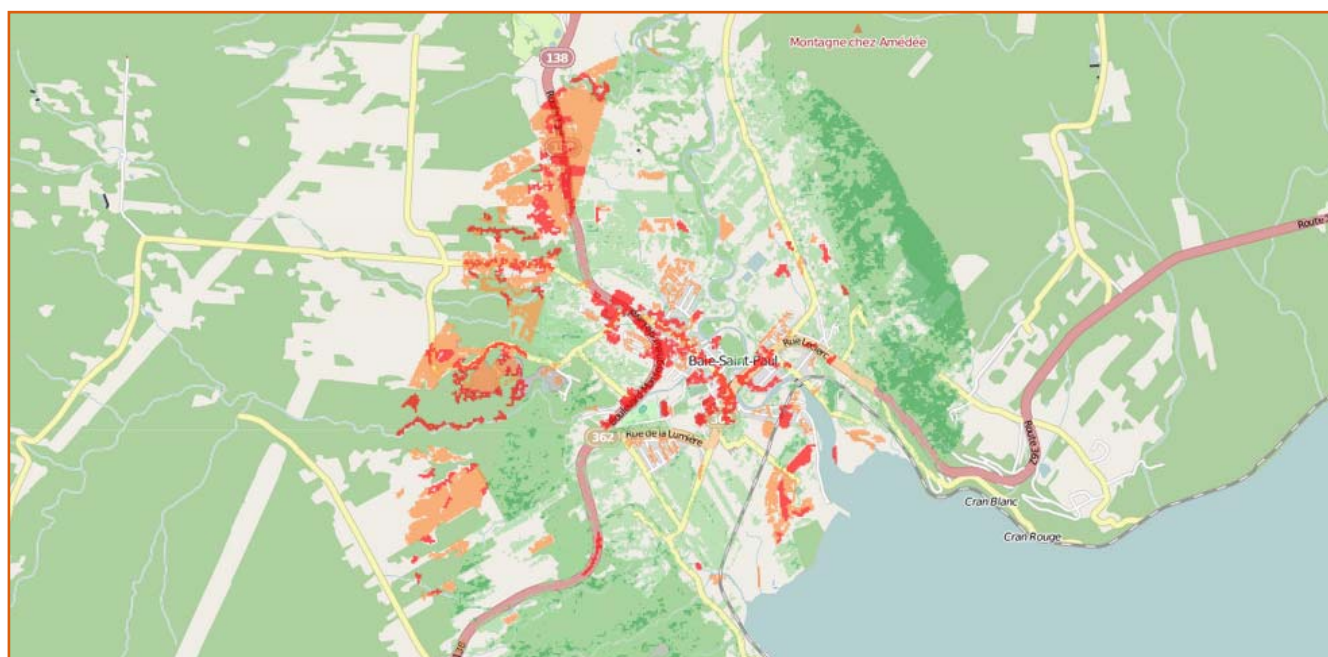
Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Îlots de chaleur

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs.

Figure 19. Carte des îlots de chaleur, MRC de Charlevoix, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

En tant que région rurale, la MRC de Charlevoix profite d'un environnement généralement frais pendant la période estivale. Toutefois, certains habitants de la MRC subissent les effets des îlots de chaleur. La Figure 19 montre la présence de zones

« chaudes » et « très chaudes » au cœur de Baie-Saint-Paul et dans certaines zones situées au nord-ouest de la municipalité. Il faut reconnaître cependant que ces îlots de chaleur sont toutefois beaucoup moins nombreux que les espaces identifiés par l'INSPQ comme étant « frais » et « plus frais » autour de la municipalité.

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres.

La capacité des personnes « d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Afin de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées de la MRC de Charlevoix, les paragraphes suivants tracent le portrait d'espaces de participation sociale, des organismes et des

lieux de rassemblement recensés (Tableau 18). La catégorie *Âge d'or* dans ce tableau comprend les regroupements d'ânés présents sur le territoire, qu'ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. Les lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 20.

Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des ânés. « Le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s'adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les ânés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant. » (FADOQ, 2014)

Tableau 18. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, MRC de Charlevoix

Lieux de participation	Quantité
Âge d'Or (clubs affiliés ou non à la FADOQ)	6
Bibliothèques	6
Centres de jour	1
Centres communautaires	7
Lieux de culte	8
Viactive/ PIED	10

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d’encourager l’implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l’action communautaire et de l’éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010) Dans la MRC de Charlevoix, sept centres communautaires répondent à ce critère.

Il existe d’autre part certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n’étant pas membres de la fédération québécoise, ils ne figurent pas dans l’inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n’étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population.

Sur le territoire de la MRC de Charlevoix, il y a 6 bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, 8 lieux de culte, 6 clubs d’âge d’or (affiliés ou non à la FADOQ), ainsi que 10 programmes Viactive ou PIED (Tableau 18). Ces lieux de rassemblement sont autant d’espaces de participation, permettant aux personnes âgées de 65 ans et plus de demeurer actives au sein de leur communauté. À Baie-Saint-Paul, le *Centre communautaire Pro-santé*, offre aussi des services de conditionnement physique adapté aux personnes de 50 ans et plus ainsi qu’à celles de 70 ans et plus. Dans le cadre de ce projet, la participation des aînés dans ces associations et lieux n’a pu être documentée. Par contre, identifier ceux qui sont offerts sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l’action à l’échelle locale.

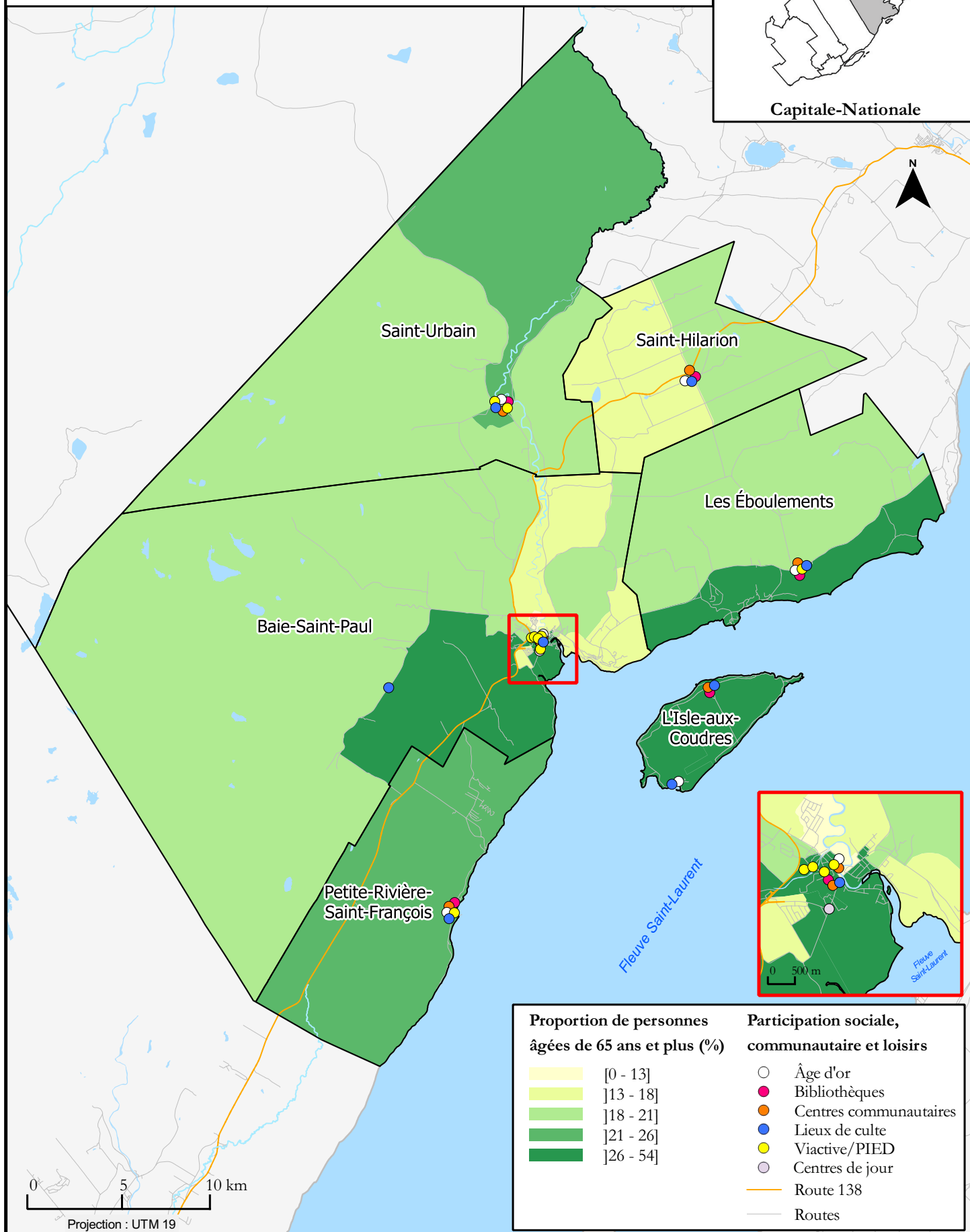
Tableau 19. Inventaire des clubs sociaux, MRC de Charlevoix

Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
Baie-Saint-Paul		x	x	x		x	x
Les Éboulements		x		x			
L'Isle-aux-Coudres							
Petite-Rivière-Saint-François				x			
Saint-Hilarion				x			
Saint-Urbain	x			X			

Source : Compilation effectuée par l’IVPSA, 2013.

Selon les secteurs de la région de la Capitale-Nationale, différentes organisations et associations se sont implantées, comme l’Association féminine d’éducation et d’action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les

Figure 20. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle. Le Tableau 19 indique quelles associations sont présentes sur le territoire de la MRC de Charlevoix.

Comme l'illustre la carte de la Figure 20, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) est présente à Saint-Urbain. Il y a deux cercles de fermières, un à Baie-Saint-Paul et l'autre aux Éboulements. Le club Lions est aussi présent à Baie-Saint-Paul, de même que les Optimistes, les Filles d'Isabelle et les Chevaliers de Colomb. Ces derniers sont d'ailleurs présents dans toutes les municipalités de la MRC, mis à part à L'Isle-aux-Coudres.

À ces organismes et espaces de participation sociale, il faut noter la présence, principalement à Baie-Saint-Paul, de plusieurs musées et ateliers d'art qui constituent autant de sources de participation. De plus, il existe, dans la MRC, un Groupe d'action des 50 et plus de Charlevoix qui « est une corporation sans but lucratif ayant pour mandat d'assurer une présence active des aînés dans leur milieu afin d'accroître leur solidarité. » Situé à Baie-Saint-Paul, l'organisme a pour mission « Présence active des aînés, défense de leurs droits et intérêts et promotion de leur santé physique et mentale ». Pour ce faire, ils s'occupent, entre autres, de l'antenne universitaire du 3^e Âge à Baie-Saint-Paul.

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale.



Dans le secteur de la MRC de Charlevoix, les habitants ont accès à plusieurs services de transport collectifs, dont deux initiatives de transport collectif : le *Transport rural de Charlevoix (TRUC)*, les navettes d'*Expressbus* et *Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO)*, qui dessert aussi L'Isle-aux-Coudres. Le TRUC « est né d'une

intégration des divers modes de transport des personnes existant sur le territoire de la MRC de Charlevoix : taxis, autobus scolaires, autobus du transport adapté et du Centre hospitalier de Charlevoix et Intercar » (MRC de Charlevoix, 2013).

Le service de transport collectif TRUC a lancé ses activités en janvier 2003. Géré conjointement par la MRC de Charlevoix et par l'organisme Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO), le TRUC offre du transport sur réservation; des trajets réguliers et déterminés selon les besoins; un service de jumelage selon la destination; des transferts disponibles de La Malbaie. Les trajets coûtent 2\$ chacun, peu importe le lieu de départ et le service est offert 7 jours sur 7.

L'Expressbus de Charlevoix offre six circuits permettant des déplacements interMRC, entre La Malbaie et Baie-Saint-Paul, du lundi au vendredi, avec des aller-retours le matin et en fin de journée. Les utilisateurs doivent réserver leur place avant 14h la veille du déplacement. Les déplacements coûtent 5,25 \$ chacun. Toutefois, l'Expressbus n'est pas autorisé à utiliser la route 362, ce qui limite la capacité qu'ont les résidents vivant à proximité de cette route d'utiliser ce mode de transport.

Le Transport adapté Charlevoix-Ouest (TACO) dessert le territoire de la MRC de Charlevoix, incluant la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Ce service s'adresse aux personnes ayant un handicap. Les personnes admissibles ont accès à ce service sur réservation 24 heures à l'avance. Le transport coûte 2,25 \$ pour un déplacement ou 4,50 \$ pour un aller-retour.

Finalement, il y a une navette ferroviaire qui permet d'effectuer le trajet de Baie-Saint-Paul à La Malbaie, en passant par Saint-Irénée, Saint-Joseph-de-la-Rive et Les Éboulements. Le parcours longe le fleuve Saint-Laurent et dure près de 80 minutes incluant les arrêts. Un aller-retour à prix régulier pour une personne de 65 ans et plus varie entre 18 \$ et 32 \$, en fonction des lieux de départ et d'arrivée. Des rabais sont accordés aux personnes membres du service (Réseau Charlevoix, 2014).

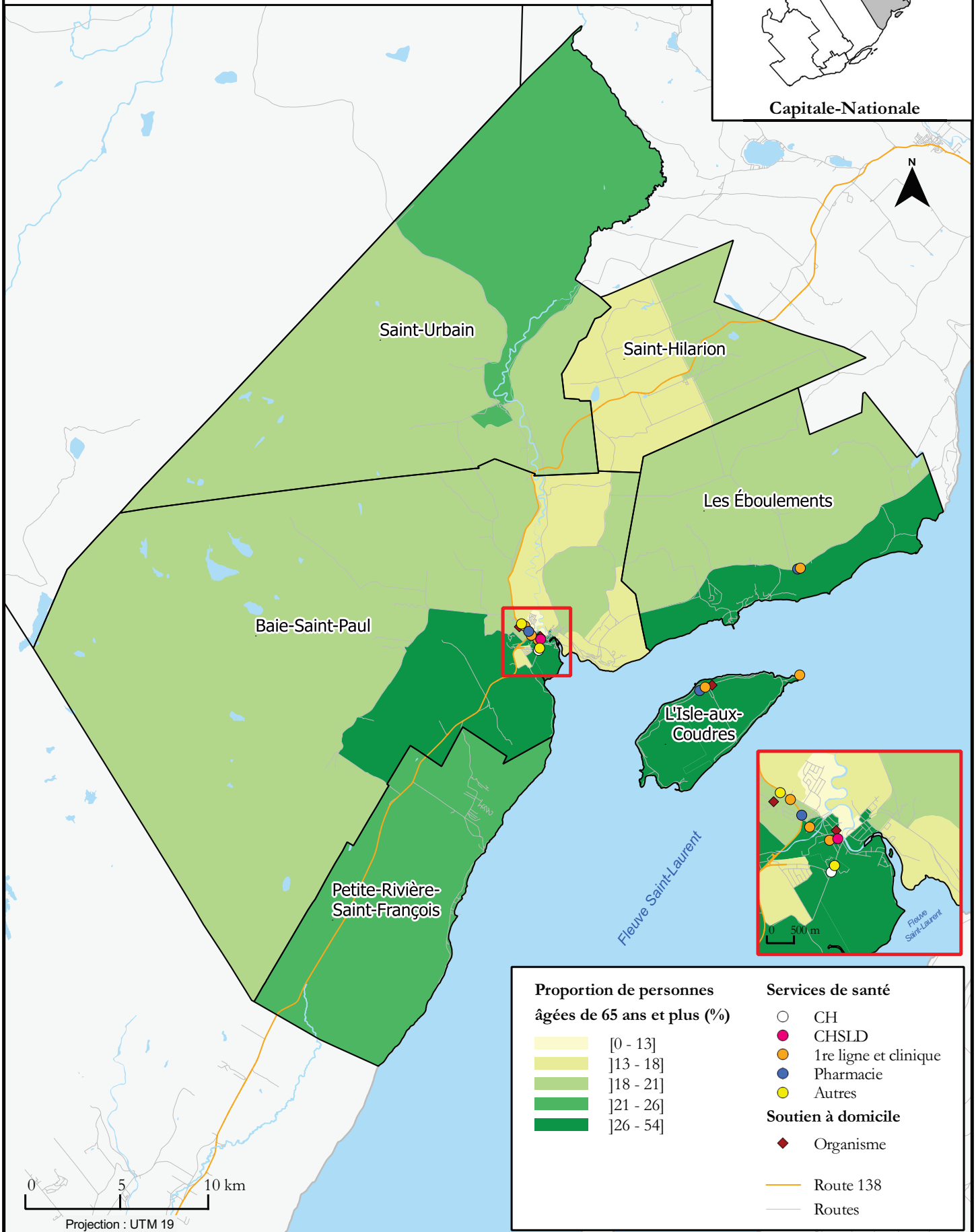
3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et de services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

La carte présentée à la Figure 21 montre la répartition des services de santé et services sociaux dans la MRC. Ces services ont été regroupés en cinq catégories. (Tableau 20) Selon les données recueillies, les résidents de la MRC de Charlevoix ont accès à plusieurs services de santé et de services sociaux, principalement concentrés dans la région de Baie-Saint-Paul.

Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des

Figure 21. Carte des services de santé, services sociaux et organismes communautaires de soutien à domicile, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L'affichage de certains types d'installations a été priorisé par rapport à d'autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les pharmacies et les cliniques autres. Lorsqu'un centre hospitalier a aussi une mission CHSLD, il est illustré sur la carte comme centre hospitalier. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille.

Tableau 20. Inventaire des services de soins de santé et d'organismes communautaires de soutien à domicile, MRC de Charlevoix

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	1	Pharmacie	3
CHSLD	1	Organismes de soutien à domicile	3
Première ligne	6	Autres	2
Points de services CLSC	3		

Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) *MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l'IVPSA (2013).

Dans la MRC de Charlevoix, les habitants ont accès à six points de service de première ligne. Trois points de services CLSC ont pignon sur rue sur le territoire de la MRC. Notons qu'il existe une pharmacie aux Éboulements qui n'apparaît pas sur la carte.

En tant que centre régional, Baie-Saint-Paul réunit une grande partie des services de soins de santé et de soutien à domicile. On y trouve un centre hospitalier, trois des six services de premières lignes de la MRC de Charlevoix, dont un point de service du CLSC, un CHSLD (comprenant 104 lits), une pharmacie et deux des trois services de soutien à domicile y ont pignon sur rue. En plus de ces services, L'Isle-aux-Coudres

accueille deux services de première ligne, comprenant le deuxième point de service CLSC, une pharmacie et un service de soutien à domicile. Le sixième service de première ligne est offert dans la municipalité des Éboulements (Figure 20). Il faut noter que l'hôpital de Baie-Saint-Paul ne répond plus aux normes sismiques, et qu'il sera remplacé par un nouveau centre hospitalier, qui devrait entrer en services en 2018 (MSSS, 2013b).

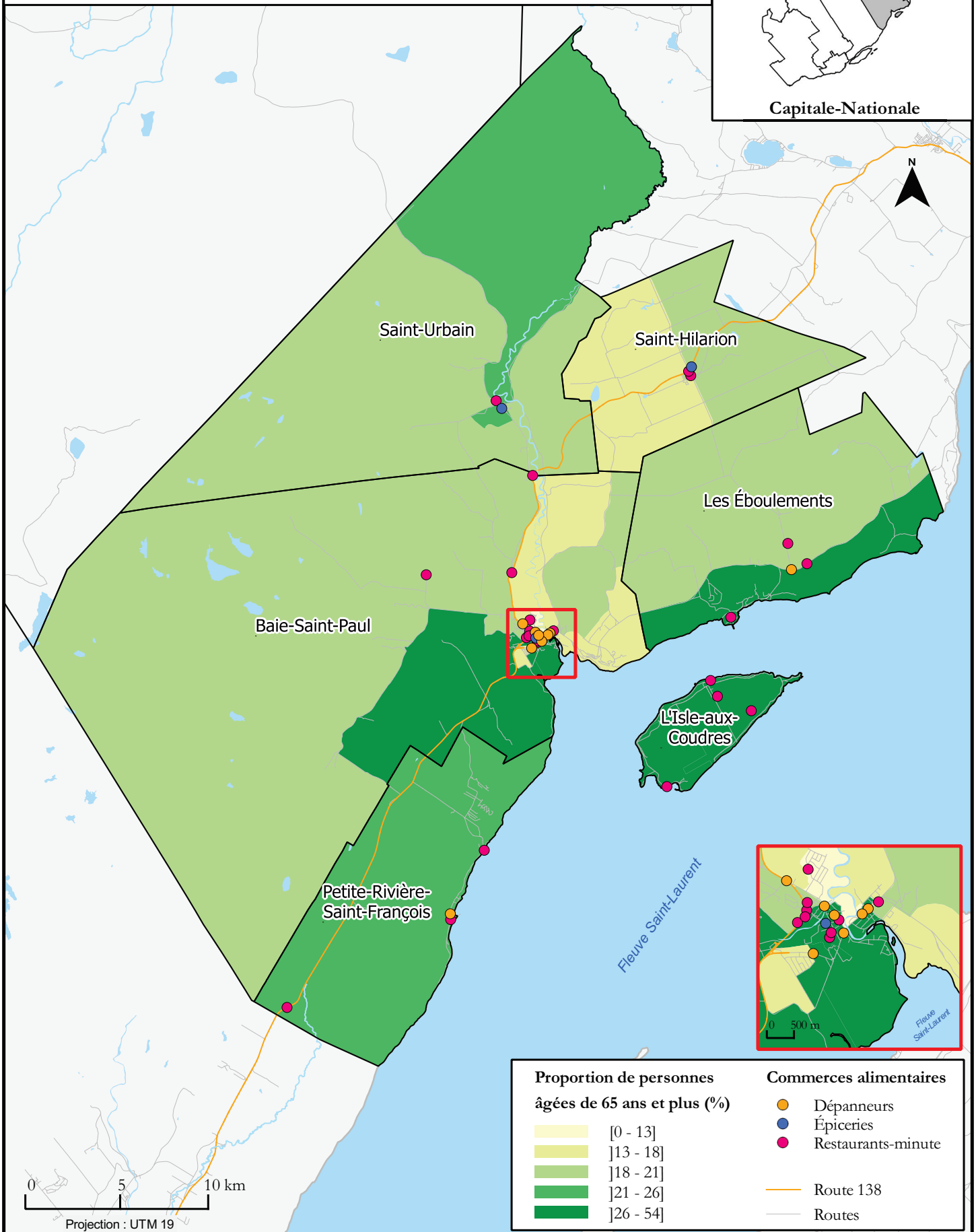
Lors de la rencontre avec les informateurs clés, certains ont mentionné l'existence du service « Bonjour Santé » qui permet aux résidents de la région de prendre rendez-vous avec des professionnels de santé, par téléphone ou via leur site internet (<https://www.bonjour-sante.ca/index.aspx>).

Aux services de santé s'ajoutent ceux offerts par des organismes de soutien à domicile et qui ont été identifiés en utilisant la base de données du 211 (CIR, 2013). La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) *L'Ancrage* de l'Isle-aux-Coudres est un centre communautaire qui gère une résidence intermédiaire de 14 places, en plus d'offrir des services à l'ensemble de la communauté, tels des conférences. *L'Agence pour vivre chez soi*, à Baie-Saint-Paul, est une entreprise d'économie sociale, qui offre des services de préparation de repas et d'entretien à l'ensemble de la communauté, mais priorise les clientèles âgées, ayant un handicap ou malades. Le *Centre communautaire Pro-santé* est un organisme communautaire situé à Baie-Saint-Paul qui offre des services de soutien à domicile, de popote roulante, des visites d'amitiés et de transport-accompagnement.

L'Ancrage de l'Isle-aux-Coudres poursuit plusieurs objectifs dont la lutte contre la pauvreté, la prévention en matière de santé physique et mentale, des services à la jeunesse et aux familles et l'hébergement. Conséquemment, cet organisme offre des services variés tels un café, une bouquinerie, un bazar, une maison des jeunes, des repas communautaires, des conférences. L'organisme gère également un immeuble comprenant 14 résidences intermédiaires. Les services offerts desservent surtout la population de l'Isle-aux-Coudres.

L'Agence pour vivre chez soi et le *Centre communautaire Pro-santé* quant à eux desservent l'ensemble du territoire de la MRC. *L'Agence pour vivre chez soi* contribue au maintien à domicile des aînés grâce à des services d'entretien ménager résidentiel, de préparation de repas et d'aide aux emplettes, entre autres. Finalement, le *Centre communautaire Pro-santé* offre aide et entraide aux aînés par différents moyens. Il gère une banque alimentaire, propose des visites d'amitié, du transport-accompagnement, de même qu'une popote roulante, et gère un fonds de prêts populaires et d'aide matérielle. Des participants à la rencontre sectorielle ont mentionné la présence d'un nombre important d'organismes communautaires desservant la population de la MRC.

Figure 22. Carte des commerces alimentaires, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

3.5 COMMERCE ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire de la MRC de Charlevoix. L'inventaire présenté au tableau 21 ainsi que dans la carte de

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

la figure 26 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes.

Au moment de l'enquête, la DSP a recensé un grand nombre de restaurants minute (25) et un seul supermarché, situé à Baie-Saint-Paul et inclus dans la catégorie « épicerie ». Cette disparité pourrait s'expliquer par l'importance de la vocation touristique de la région (Figure 22). Pendant la belle saison, différents kiosques et entreprises agricoles présentent des

comptoirs de fruits et légumes frais sur le territoire de la MRC de Charlevoix. Des informateurs clés ont aussi mentionné l'existence de services de paniers de fruits et légumes biologiques offerts, entre autres, par la ferme Éboulemontaise, aux Éboulements.

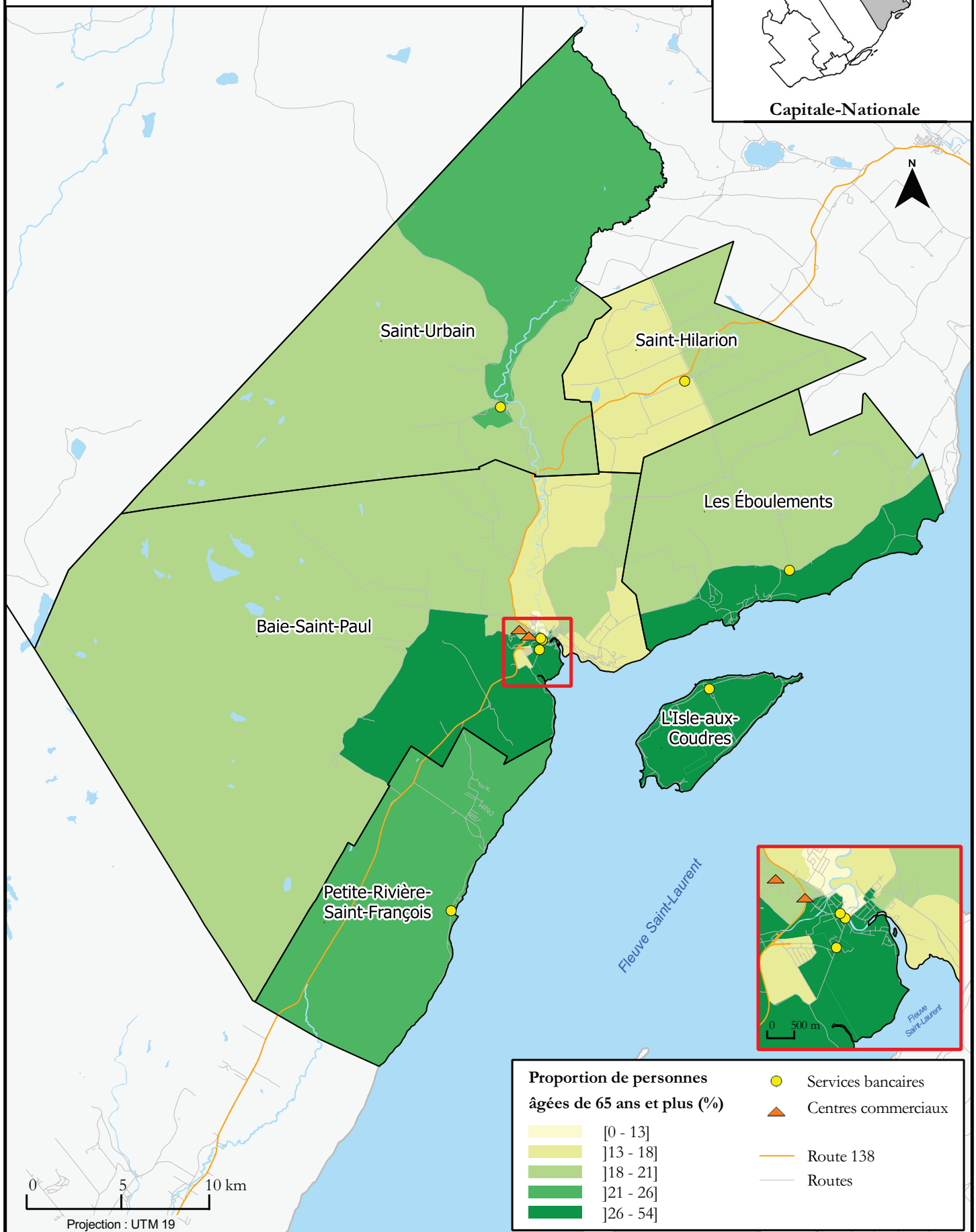
Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

Tableau 21. Inventaire des commerces alimentaires, MRC de Charlevoix

Type de détaillant	Nombre
Dépanneurs	9
Épicerie	3
Restaurants minute	25

Source : Dépanneurs et épicerie : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

Figure 23. Carte des centres commerciaux et services bancaires, MRC de Charlevoix



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Janvier 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

3.6 AUTRES SERVICES

En tant que zone principalement rurale, la MRC de Charlevoix offre deux centres commerciaux, dans le secteur nord de Baie-Saint-Paul. Il y a des installations bancaires dans chacune des municipalités de la MRC et 3 services bancaires ont pignon sur rue à Baie-Saint-Paul.

Tableau 22. Inventaire des centres commerciaux de la MRC de Charlevoix

Type de centre commercial	Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus	Centre commercial régional 100 à 199 magasins	Centre commercial local 45 à 99 magasins	Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins	Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins	Services bancaires
MRC de Charlevoix	0	0	0	1	1	8

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Les catégories de centres commerciaux présentés dans le Tableau 22 correspondent à celles du service de l'évaluation de la ville de Québec. Dans la MRC de Charlevoix (Figure 23), les deux centres commerciaux jouxtent la route 138. Le premier, le Centre commercial *Le Village* est un centre commercial de quartier regroupant 26 commerces. *La Place Baie-Saint-Paul*, quant à elle, constitue un centre commercial de voisinage qui accueille huit commerces.

POINT SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Reflet de sa géographie accidenté et de son histoire, la MRC de Charlevoix constitue un attrait pour de nombreux visiteurs de l'extérieur de son territoire.
- En tant que centre régional, touristique et culturel, Baie-Saint-Paul regroupe de nombreux services, pour les visiteurs comme les habitants de la MRC. C'est dans cette municipalité que se trouvent le centre hospitalier, plusieurs commerces alimentaires et bancaires de même que de nombreux organismes de loisirs et de participation sociale. L'Isle-aux-Coudres, malgré sa petite taille, offre aussi quelques-uns de ces services, dont un service de soutien à domicile.
- Considérant la présence plus importante de personnes âgées de 65 ans et plus le long du littoral de la municipalité des Éboulements, à L'Isle-aux-Coudres et dans certains secteurs de Saint-Urbain, il y a lieu de se demander si ces personnes ont un accès suffisamment important aux services alimentaires et de santé.

POINT SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES (SUITE)

- La MRC de Charlevoix comprend 7 parcs et espaces verts, tels que répertoriés par l'évaluation foncière du MAMROT (maintenant le MAMOT). Toutefois, ce secteur géographique, de par sa ruralité, offre de nombreux espaces verts non aménagés ou non répertoriés qui peuvent être autant de lieux de fraîcheur et de nature pour ses résidents.
- Malgré l'importance de sa ruralité, la MRC n'est pas complètement à l'abri des problèmes urbains, tels les îlots de chaleur. En effet, il y a à Baie-Saint-Paul plusieurs secteurs chauds et très chauds, situés principalement dans les zones centrales de la ville, le long de la 138.
- Il y a, sur le territoire de la MRC de Charlevoix, 38 espaces participation sociale et de loisirs, dont sept centres communautaires et 6 clubs de l'âge d'or.
- La MRC de Charlevoix est desservie, depuis 2003, par le service de transport collectif TRUC qui s'ajoute aux services déjà offerts par le TACO (transport adapté) et par L'Expressbus (transports interMRC).
- C'est à Baie-Saint-Paul que se situe le plus grand nombre de services de santé, dont un hôpital. L'hôpital existant sera remplacé au cours des prochaines années et devrait entrer en service en 2018. (MSSS, 2013b)

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION :

AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ

(ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La MRC de Charlevoix se caractérise par la diversité de son paysage accidenté (montagne et littoral), par sa ruralité, par ses activités touristiques et culturelles, de même que par la présence de résidents temporaires, été comme hiver.

- Après avoir connu une baisse lente, mais constante de sa population pendant les dernières décennies du XXe siècle, la MRC connaît une légère croissance de sa population depuis 2001.
- Malgré cette légère remontée de la population totale de la MRC de Charlevoix, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que leur proportion par rapport à l'ensemble, est en forte hausse. Selon un informateur clé, cela entraîne des défis importants pour les services de soutien à domicile.
- Des informateurs clés ajoutent que la remontée démographique des dernières années dans la MRC de Charlevoix pourrait s'expliquer par la présence grandissante de jeunes retraités venus vivre leur retraite dans le décor charlevoisien.
- La majorité (53,5 %) des personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC habite la ville de Baie-Saint-Paul.
- Les municipalités de L'Isle-aux-Coudres, des Éboulements et de Saint-Urbain regroupent, pour leur part, un peu plus de 10 % de la population aînée de la MRC.
- Dans la MRC de Charlevoix, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus est actuellement la plus importante de la région de la Capitale-Nationale, à 23,2 %.

- C'est à L'Isle-aux-Coudres que le vieillissement de la population est le plus prononcé. Le tiers de la population actuelle est âgé de 65 ans et plus. Cela se traduit par un âge médian plus élevé que dans l'ensemble de la région, soit 47,3 ans. Il est prévu par l'ISQ que l'âge médian atteindra 58 ans en 2031, ce qui représentera l'âge médian le plus élevé de la région de la Capitale-Nationale.
- Dans la MRC, il y a davantage de femmes (54,8 %) que d'hommes parmi les personnes âgées de 65 ans et plus. Toutefois, lors de la visite effectuée dans la MRC, un informateur clé mentionne que l'écart va sans doute diminuer. C'est également ce que les projections de l'ISQ montrent.
- La majorité des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules sont des femmes.
- Enfin, la situation économique des aînés de La MRC de Charlevoix se caractérise par sa diversité. Elle combine des secteurs fortement défavorisés et d'autres où le niveau socioéconomique est beaucoup plus élevé. Le littoral et la ville de Baie-Saint-Paul représentent des pôles où le niveau de défavorisation est moins élevé, alors que l'arrière-pays et L'Isle-aux-Coudres représentent des pôles de plus forte défavorisation.

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L'ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Même si, en vieillissant, les aînés de Charlevoix tendent à se déplacer des maisons individuelles vers d'autres types de logements, ils demeurent toutefois assez nombreux (69 %) à y rester lorsqu'ils sont âgés de 85 ans et plus.
- Dans la MRC de Charlevoix, 74,8 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans des maisons individuelles. La majorité des municipalités de la MRC témoignent de ce phénomène, quoique Baie-Saint-Paul regroupe la moins forte proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle (34,6 %) et la plus importante proportion vivant dans un immeuble de moins de cinq étages (17,2 %).
- Dans la MRC, plus d'hommes que de femmes habitent dans une maison individuelle, soit 80 % des hommes et 70 % des femmes. Certaines hypothèses ont également été émises voulant qu'en vieillissant, les femmes tendent davantage à quitter la maison unifamiliale que les hommes. En effet, l'augmentation des tâches ménagères et de l'entretien liée à la demeure ainsi que les ressources financières moindres de certaines femmes âgées feraient partie des principales causes de ce départ.
- Les coûts élevés des maisons – liés, entre autres, au statut de zone de villégiature à proximité de Québec et à l'aspect historique de la région – affectent la capacité d'accéder à la propriété et de demeurer dans la MRC de Charlevoix. Selon un informateur clé, ces coûts élevés peuvent inciter certains propriétaires de longue date à vendre leur maison afin de s'installer ailleurs.

- Selon un informateur clé, l'arrivée de jeunes retraités et de pré-retraités semble créer une pression à la hausse sur le marché immobilier. De nombreuses maisons sont vendues à des prix plus élevés que le montant de l'évaluation foncière, ce qui diminue l'accessibilité des maisons pour les aînés ayant des revenus plus faibles.
- Alors que le coût des logements privés est généralement moins élevé pour les ménages locataires au Québec et dans la Capitale-Nationale, le phénomène est inversé dans la MRC de Charlevoix, où les ménages locataires paient pour se loger 8 \$ de plus par mois que les ménages propriétaires.
- Le taux d'effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 14,7 % dans la MRC de Charlevoix, un niveau inférieur à la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec dans son ensemble (17,4 %).
- Le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge, passant de 11,4 % pour les 65 à 74 ans, à 23,8 % pour les personnes de 85 ans et plus. Toutefois, contrairement au TÉ de Québec et à la MRC de Charlevoix-Est, le taux d'effort médian est beaucoup moins élevé dans la MRC Charlevoix que dans la Capitale-Nationale ou le Québec, toutes catégories confondues. Rappelons que dans la MRC voisine de Charlevoix-Est, il atteint 38,8 % pour les locataires âgés de 85 ans et plus.

Un participant à la rencontre sectorielle mentionne qu'en général, outre le désir de demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, les gens ne veulent pas changer de milieu de vie. Selon lui, l'option à privilégier est de leur offrir des services qui répondent à leurs besoins afin de leur éviter ce changement. En lien avec ces réflexions, un informateur clé faisait remarquer que, dans Charlevoix, la combinaison entre un faible marché locatif et un marché immobilier coûteux restreint les possibilités pour une aînée désirant changer de logement. Cet enjeu du maintien dans le milieu de vie soulève certains défis mis en lumière par des participants à cette rencontre, tels :

- Comment adapter de grandes maisons alors que les besoins en matière d'habitat ont changé.
- Il importe aussi de songer aux coûts associés à l'entretien extérieur de ces maisons si l'on veut favoriser le maintien dans les localités (services aide à domicile, déneigement, gazon).
- À cet égard, un participant ajoute que la faible densité de population a un impact sur les coûts du déneigement.
- Il est aussi mentionné l'importance d'assouplir les critères concernant la création de maisons intergénérationnelles.
- On mentionne aussi que la situation géologique de la MRC, sujette à des secousses sismiques, a un effet sur les coûts des propriétés.

- On se questionne aussi sur le choix du meilleur lieu pour le développement de nouvelles résidences abordables pour les aînés charlevoisiens : « est-ce que c'est mieux en rural ou en urbain »?

4.3 VIEILLIR ET SE DÉPLACER :

DES OBSTACLES À FRANCHIR

- La MRC de Charlevoix est desservie, depuis 2003, par le service de transport collectif TRUC qui s'ajoute aux services déjà offerts par le TACO (transport adapté) et par L'Expressbus (transports interMRC).

Des participants à la rencontre sectorielle ont mentionné certains aspects liés au transport dans la MRC :

- Le transport collectif serait davantage facilité pour les gens de Baie-Saint-Paul. Pour les gens de l'extérieur à Baie-Saint-Paul, la dépendance à l'automobile personnelle est plus grande.
- Dans Charlevoix, les grandes distances à parcourir et les difficultés liées aux conditions hivernales complexifient la mise en place du transport collectif.
- Le TRUC serait bien utilisé et l'Express Bus, très apprécié des aînés. Toutefois, l'enjeu du transport collectif demeure important pour les citoyens aînés de La MRC de Charlevoix.

4.4 LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES AÎNÉS

- C'est à Baie-Saint-Paul que se situe le plus grand nombre de services de santé, dont un hôpital. L'hôpital existant sera remplacé au cours des prochaines années et devrait entrer en service en 2018. (MSSS, 2013b)
- C'est dans cette municipalité que se trouvent plusieurs commerces alimentaires et bancaires de même que de nombreux organismes de loisirs et de participation sociale. L'Isle-aux-Coudres, malgré sa petite taille, offre aussi quelques-uns de ces services, dont un service de soutien à domicile.
- Des informateurs clés soulignent la présence importante de personnes vivant avec des déficiences physiques ou intellectuelles à Baie-Saint-Paul. Ils ont évoqué le fait que ces personnes vieillissent et ont besoin de services.
- Dans un autre ordre d'idée, un informateur clé mentionne que les hommes consultent moins aussi que les femmes. Concernant les hommes, selon lui, il serait plus difficile de discerner quand ils ont besoin de soutien à domicile ou d'autres formes d'aide.
- Malgré l'importance de sa ruralité, la MRC n'est pas complètement à l'abri des problèmes urbains, tels les îlots de chaleur. En effet, il y a à Baie-Saint-Paul plusieurs secteurs chauds et très chauds, situés principalement dans les zones centrales de la ville, le long de la route 138.

- La MRC de Charlevoix comprend aussi plusieurs parcs et espaces verts. Ce secteur géographique, de par sa ruralité, offre aussi de nombreux espaces verts non aménagés ou non répertoriés par le MAMROT pouvant être autant de lieux de fraîcheur pour ses résidents.

Considérant la situation existante dans la MRC de Charlevoix, des questions sont soulevées :

- Tenant compte de la présence plus importante de personnes âgées de 65 ans et plus le long du littoral de la municipalité des Éboulements, à L'Isle-aux-Coudres et dans certains secteurs de Saint-Urbain, il y a lieu de se demander si ces aînés ont un accès adéquat aux services alimentaires et de santé. Encore, une fois, les grandes distances à parcourir ont été évoquées comme difficulté pour accéder facilement aux services.
- Pour L'Isle-aux-Coudres, la nécessité d'utiliser le traversier est également identifiée comme étant une difficulté par un participant à la rencontre sectorielle. Selon lui, il y a présentement un comité de réflexion sur cette question. L'utilisation de la télémédecine - qui est actuellement un support aux soins - risque de s'accroître. On mentionne aussi la présence d'un infirmier praticien spécialisé auquel plus d'actes sont délégués. Concernant l'alimentation, des participants à la rencontre sectorielle déplorent le manque de kiosque pour la vente de fruits et de légumes.
- On souligne aussi le peu de soutien reçu par les proches aidants. Selon un participant, le besoin de répit pour les proches est important à tenir compte dans les actions futures.

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- Il y a, sur le territoire de la MRC de Charlevoix, plusieurs espaces de participation sociale et de loisirs (centres communautaires, clubs de l'Âge d'Or, etc.).
- Les participants à la rencontre sectorielle estiment qu'il s'agit d'un milieu où les gens sont actifs socialement. Ils donnent comme exemples les démarches des municipalités amies des aînés (MADA), l'importance accordée à la vie familiale (notamment à l'implication des grands-parents), et l'existence de jardins intergénérationnels.
- La plupart des municipalités montrent une vitalité culturelle, entre autres, par la présence de bibliothèques (toutes les municipalités ont une bibliothèque, mais elles ne sont pas toutes dans le réseau).
- On mentionne aussi la présence de plusieurs organismes communautaires. En ce sens, un participant à la rencontre sectorielle estime qu'il serait préférable de soutenir ceux qui sont déjà présents avant d'en mettre de nouveau en place.

Par contre, on évoque certaines difficultés notamment :

- La fermeture de certains services tels les guichets automatiques (services bancaires) et les bureaux de poste qui sont aussi des lieux de rassemblement et d'échange pour les citoyens
- On mentionne aussi le manque de bénévoles pour assurer la relève dans les organismes communautaires.
- Lors de cette rencontre, il a également été proposé de mieux faire connaître la mission de ces organismes et d'utiliser, entre autres, les médias électroniques pour le faire.
- Un informateur clé mentionne aussi la difficulté de maintenir l'animation dans des installations mises en place pour les aînés. Sans soutien financier, l'animation ne peut être maintenue et les aînés fréquentent moins les installations.

4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les aînés en situation de défavorisation matérielle (*AccèsLogis*, *Logement abordable* et *Supplément au logement*).

Un informateur clé mentionne aussi que la Ville de Baie-Saint-Paul propose un projet de taxation pour créer un Fonds d'aide afin de résoudre la hausse des coûts de l'habitation : « Ce Fonds permettrait de limiter les impacts de l'augmentation de la valeur des résidences des dernières années qui a été beaucoup plus importante que celle du revenu annuel de la population de Baie-Saint-Paul. Il vise à venir en aide aux plus démunis et permettre aux aînés de demeurer dans leur logement, à Baie-Saint-Paul, aussi longtemps qu'ils le souhaitent » (Ville de Baie-Saint-Paul, 2013).

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de la **MRC de Charlevoix** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011	5
TABLEAU 2.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011	10
TABLEAU 3.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	11
TABLEAU 4.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	11
TABLEAU 5.	ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN ET DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	12
TABLEAU 6.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	16
TABLEAU 7.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031	17
TABLEAU 8.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	19
TABLEAU 9.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011	22
TABLEAU 10.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011	24
TABLEAU 11.	RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	25
TABLEAU 12.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE, 2011	34
TABLEAU 13.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE-NATIONALE, 2011	35
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, MRC DE CHARLEVOIX.....	36
TABLEAU 15.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006	41
TABLEAU 16.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006	43
TABLEAU 17.	MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, MRC DE CHARLEVOIX, 2006.....	43

TABLEAU 18.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, MRC DE CHARLEVOIX.....	51
TABLEAU 19.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, MRC DE CHARLEVOIX.....	52
TABLEAU 20.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE CHARLEVOIX.....	57
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, MRC DE CHARLEVOIX.....	60
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	62
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE CHARLEVOIX, 1981 ET 2011.....	94
TABLEAU B.	POPULATION EN NOMBRE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX, 2011.....	95
TABLEAU C.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÂÎNÉS ET DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE.....	95
TABLEAU D-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX.....	97
TABLEAU D-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX (SUITE).....	97
TABLEAU E-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX.....	98
TABLEAU E-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX (SUITE).....	98
TABLEAU F-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX.....	99
TABLEAU F-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX (SUITE).....	100
TABLEAU G.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂÎNÉS, MRC DE CHARLEVOIX.....	101
TABLEAU H.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013.....	103
TABLEAU I.	TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS (RPA), RMR DE QUÉBEC ET CAPITALE-NATIONALE, RÉGION RURALE, 2012-2013.....	104
TABLEAU J.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006.....	105

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX DANS LA CAPITALE-NATIONALE.....	2
FIGURE 3.	CARTE DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION, MRC DE CHARLEVOIX.....	4
FIGURE 4.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1996-2024, MRC DE CHARLEVOIX	7
FIGURE 5.	CARTE DE L'INDICE RÉGIONAL DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, CSSS DE CHARLEVOIX, 2006.....	9
FIGURE 6.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, DE 1996 À 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	13
FIGURE 7.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, ENTRE 1996 ET 2024, PAR MUNICIPALITÉS, MRC DE CHARLEVOIX	14
FIGURE 8.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR AIRE DE DIFFUSION ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	15
FIGURE 9.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE CHARLEVOIX.....	18
FIGURE 10.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011	23
FIGURE 11.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX	26
FIGURE 12.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX.....	27
FIGURE 13.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, MRC DE CHARLEVOIX.....	32
FIGURE 14.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, MRC DE CHARLEVOIX.....	33
FIGURE 15.	INOCCUPATION (EN %), DES LOGEMENTS LOCATIFS SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013	38
FIGURE 16.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), RMR DE QUÉBEC ET CAPITALE-NATIONALE RURALE, 2012-2013	39
FIGURE 17.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE LA MRC DE CHARLEVOIX	44
FIGURE 18.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, MRC DE CHARLEVOIX.....	49
FIGURE 19.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, MRC DE CHARLEVOIX, 2011	50
FIGURE 20.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, MRC DE CHARLEVOIX.....	53
FIGURE 21.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE CHARLEVOIX	56

FIGURE 22.	CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, MRC DE CHARLEVOIX.....	59
FIGURE 23.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, MRC DE CHARLEVOIX.....	61
FIGURE 24.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	96
FIGURE 25.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	102

LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'*accessibilité économique (affordability)*. Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un *ménage* est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://filhmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'*accessibilité* est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épicerie fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » : Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre;

Terrain de sport : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_streperoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_streperoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale [ASSS] (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Charlevoix [CSSS de Charlevoix] (2010). *Plan d'action local de santé publique. 2010 – 2015*. Décembre 2010, données de 2006. Consulté à http://cssscharlevoix.qc.ca/uploaded/PALSP_10-15.pdf.
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/down/631.pdf>.
- Commission de toponymie du Québec (2012). Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx> et <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.
- Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2009). *Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006*. Compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006, compilation CO-0997*, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.

- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec (2010). Le Recensement de la population 2016 : le questionnaire long doit redevenir obligatoire, 10 décembre 2013, *Communiqués de presse*. consulté le 21 février 2014 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiquer/communiquer-presse-2013/decembre/dec1310.htm>
- Institut de la statistique du Québec (2013). Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. « Méthodologie et description de la population visée. Volume I ». Consulté le 21 février 2014 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf.
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006) *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), (2001) *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/C3%AElots-de-chaleur.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2014). *Ilots de chaleur/fraicheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.
- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.

- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté en ligne le 23 août 2013.
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté en ligne le 23 août 2013.
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.html
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1), Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés. Consulté le 24 février 2014 à
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social. Consulté le 30 octobre 2013 à
www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Cientele/Cadre_ref_SCLS.pdf
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013a). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013b). *Nouvel hôpital de Baie-Saint-Paul - Le projet de construction franchit une autre étape*. Communiqué du MSSS. Consulté le 5 mars 2014 à
<http://www.msss.gouv.qc.ca/documentation/salle-de-presse/ficheCommunique.php?id=513>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à
<http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013) *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds*. Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013.
http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt
- MRC de Charlevoix (2012a). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix, 2013, Chapitre 2 – Des données de référence générales*. Consulté à
<http://www.mrccharlevoix.ca/wp-content/uploads/2013/06/Chapitre-2-Portrait-general.pdf>
- MRC de Charlevoix (2012b). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix, 2013, Chapitre 4 – Le concept d'organisation spatiale* Consulté à
<http://www.mrccharlevoix.ca/mrc/amenagement-du-territoire-et-urbanisme/schema-damenagement/>.

- MRC de Charlevoix (2013). *Transport collectif*. Consulté en décembre 2013 à <http://www.mrccharlevoix.ca/services-aux-citoyens/transport-collectif/>.
- Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). (2013) *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). The Concept of Access : Definition and Relations to Consumer Satisfaction, *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Page consultée le 8 octobre 2013. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, p. 111.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, p. 53.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2012). *Statistiques*, p. 4.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.
- Réseau Charlevoix (2014). *Tarifs et billets. Été – Automne 2014. Tarification Circuit Est*. Consulté en ligne le 12 septembre 2014 à <http://reseaucharlevoix.com/index.php/transport-68/navette/billet.html>
- Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007*. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) (2012) *Glossaire*. Consulté en ligne, le 23 août 2013. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf
- Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). (2013a). *Définitions, le logement au Canada*, [http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement], page consultée le 25 janvier 2013.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté en ligne le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.

- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2009). Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec. *Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2010a). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2010b). *Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires selon l'âge du principal soutien, 2006*. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_50.pdf, à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_51.pdf et à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_52.pdf.
- Société d'habitation du Québec (SHQ). (2013a). *Présentation d'AccèsLogis*. Consulté le 7 octobre 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupe_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_daceslogis.html
- Société d'habitation du Québec (SHQ) (2013b). *Lexique de la SHQ*. Consulté le 11 février 2014 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O
- Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*.
- Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*. Produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.
- Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.
- Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau n o 5 et (C0-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ*.
- Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>.
- Vida, Stephen (2011) *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec, Québec.
- Ville de Baie-Saint-Paul (2013). *Communiqué de presse no. 341 : Vieillir chez soi à Baie-Saint-Paul, une vision d'avenir*. Consulté à <http://www.baiesaintpaul.com/media/docs/upload/vieillir-chez-soi-baie-saint-paul-une-vision-d-avenir.pdf>.

ANNEXE I. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE CHARLEVOIX, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, MRC de Charlevoix, 1981 et 2011

	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
MRC de Charlevoix	13 445	13 165	13 185	13 345	13 245	13 240	13 240
Baie-Saint-Paul	7 380	7 290	7 285	7 335	7 175	7 115	7 035
L'Isle-aux-Coudres	1 350	1 320	1 300	1 280	1 225	1 190	1 175
Les Éboulements	1 220	1 245	1 265	1 325	1 325	1 360	1 370
Petite-Rivière-Saint-François	750	735	700	745	785	805	815
Saint-Hilarion	1 215	1 145	1 190	1 185	1 235	1 240	1 285
Saint-Urbain	1 530	1 430	1 445	1 475	1 500	1 530	1 560

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.

ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE CHARLEVOIX

Tableau B. Population en nombre, par groupe d'âge, MRC de Charlevoix, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
MRC de Charlevoix	13 355	1 675	1 275	2 580	4 725	1 755	1 345	3 100
Baie-Saint-Paul	7 345	910	665	1 440	2 670	920	740	1 660
Les Éboulements	1 320	180	125	250	445	170	150	320
L'Isle-aux-Coudres	1 270	100	120	170	460	255	165	420
Petite-Rivière-Saint-François	750	100	65	155	260	90	80	170
Saint-Hilarion	1 180	170	150	270	380	120	90	210
Saint-Urbain	1 475	195	150	300	510	190	130	320

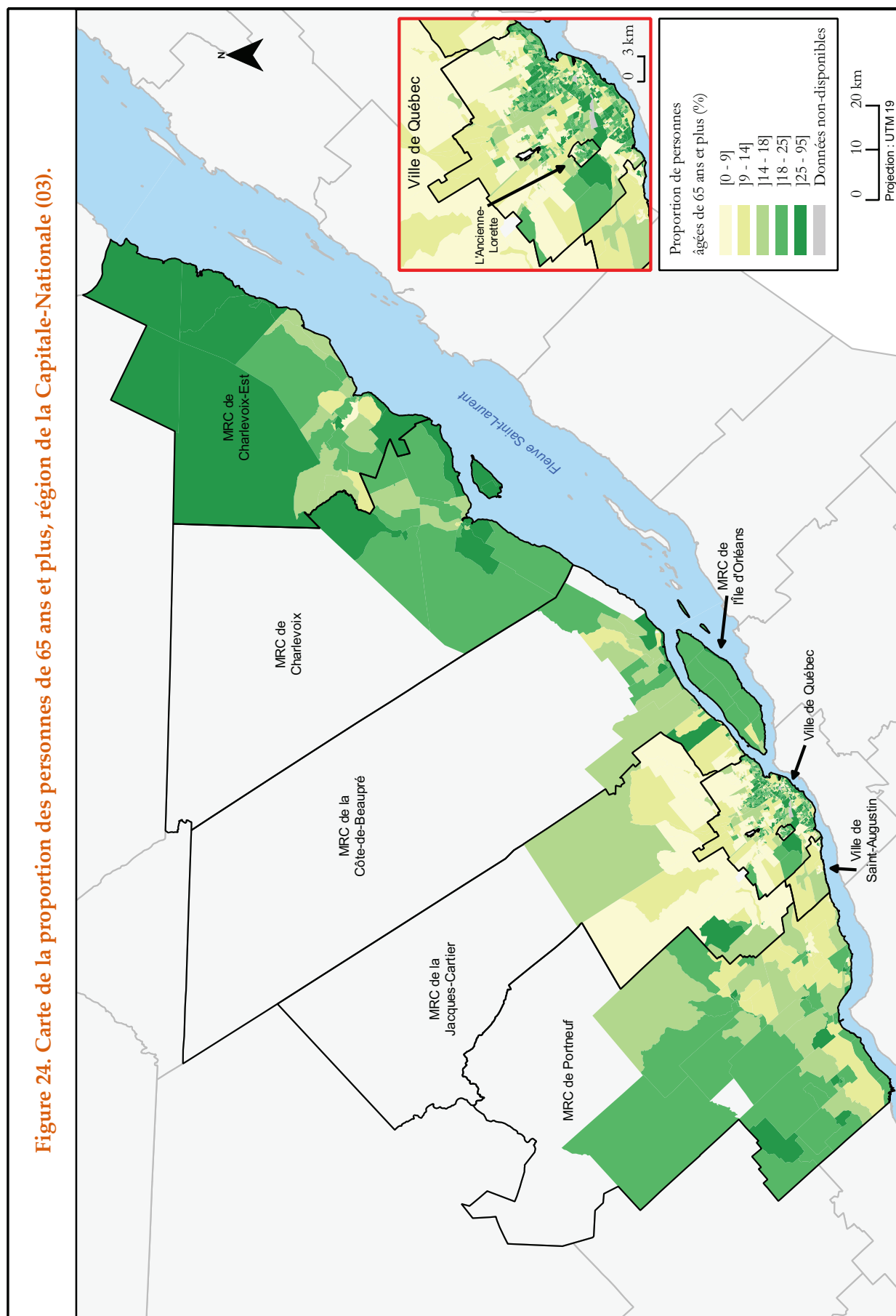
Source : Statistique Canada, Recensement de 2011. Produit no. 98-312-xcb2011006. Les données n'étaient pas disponibles pour le territoire de Lac-Pikauba.

Tableau C. Évolution de la proportion d'aînés et de l'âge médian de la population, entre 2006 et 2031, Capitale-Nationale

Lieu	65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

ANNEXE 3. CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).



ANNEXE 4. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Tableau D-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de Charlevoix

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appart, dans immeuble de 5 étages ou +		Logement, Mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de Charlevoix	2815	52,6	2105	50,12	0	–	30	50,0
Baie-Saint-Paul	1420	53,8	925	50,3	0	–	25	60,0
Les Éboulements	310	53,2	275	49,1	0	–	5	0
L'Isle-aux-Coudres	415	53,0	350	52,9	0	–	0	–
Petite-Rivière-Saint-François	170	52,9	140	50,0	0	–	0	–
Saint-Hilarion	210	47,6	155	45,2	0	–	5	100
Saint-Urbain	285	50,9	215	48,8	0	–	5	100

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

Tableau D-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de Charlevoix (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart, dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de Charlevoix	120	58,3	10	100	260	57,7	270	64,8	25	80,0
Baie-Saint-Paul	70	50,0	5	100	145	55,2	240	64,6	10	50,0
Les Éboulements	20	75,0	0	–	10	50,0	5	100	5	0
L'Isle-aux-Coudres	25	80,0	0	–	30	66,7	5	100	0	–
Petite-Rivière-Saint-François	10	100	0	–	20	50,0	0	–	0	–
Saint-Hilarion	10	50,0	0	–	10	0	5	100	0	–
Saint-Urbain	0	–	0	–	35	71,43	5	100	0	–

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

ANNEXE 5. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE CHARLEVOIX

Tableau E-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de Charlevoix

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Logement Mobile	Autre maison attenante
65 à 69 ans	970	760	30	0	75	80	0	20	5
70 à 74 ans	710	545	25	5	65	60	0	5	5
75 à 79 ans	500	345	35	0	45	65	0	5	5
80 à 84 ans	380	265	25	0	50	40	0	0	0
85 ans et +	250	175	15	0	25	35	0	5	0
65 ans et +	2810	2090	130	5	260	280	0	35	15
75 ans et +	1130	785	75	0	120	140	0	10	5

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

Tableau E-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de Charlevoix (suite)

Groupe d'âge	Total type de construction	Maison individuelle	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Autre type de logement
65 à 69 ans	970	760	0	210
70 à 74 ans	710	545	0	165
75 à 79 ans	500	345	0	155
80 à 84 ans	380	265	0	115
85 ans et plus	250	175	0	80
65 ans et plus	2810	2090	0	725
75 ans et plus	1130	785	0	350

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

N.B. : La colonne « Autre logement » représente le total des *logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages* et autres maisons individuelles attenantes. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 6. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE CHARLEVOIX

Les tableaux de cette annexe montrent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacune des municipalités de la MRC de Charlevoix. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent, en quantité absolue, le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque municipalité. Ainsi, la colonne des maisons individuelles permet de constater que 70,6 % des femmes et 79,3 % des hommes vivent dans une maison individuelle dans l'ensemble de la MRC de Charlevoix. Dans la municipalité de Saint-Urbain, 91,7 % des hommes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle, alors que c'est à Baie-Saint-Paul que ce taux atteint son seuil minimum, pour les deux sexes, soit 61,2 % des femmes et 69,7% des hommes.

Tableau F-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de Charlevoix

Lieu	Total		Maison individuelle		Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement mobile	
	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de Charlevoix	1480	1335	70,6	79,3	0	0	1,0	1,1
Baie-Saint-Paul	765	655	61,2	69,7	0	0	1,9	1,5
Les Éboulements	165	145	84,4	87,5	0	0	0	3,1
L'Isle-aux-Coudres	220	195	80,4	91,7	0	0	0	0
Petite-Rivière-Saint-François	90	80	77,8	87,5	0	0	0	0
Saint-Hilarion	100	110	82,4	85,0	0	0	5,9	0
Saint-Urbain	145	140	75,0	91,7	0	0	3,6	0

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2011*, calculs IVPSA (2012).

Tableau F-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de Charlevoix (suite)

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appart, dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de Charlevoix	4,7	3,8	0,7	0	10,0	8,3	11,7	7,2	1,3	0,4
Baie-Saint-Paul	4,6	5,3	0,7	0	10,5	9,9	20,4	12,9	0,7	0,8
L'Isle-aux-Coudres	8,7	2,8	0	0	8,7	5,6	2,8	0	0	0
Les Éboulements	9,4	3,1	0	0	3,1	3,1	3,1	0	0	3,1
Petite-Rivière-Saint-François	11,1	0	0	0	11,1	12,5	0	0	0	0
Saint-Hilarion	5,9	5,0	0	0	0	10,0	5,9	0	0	0
Saint-Urbain	0	0	0	0	17,9	8,3	3,6	0	0	0

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, calculs IVPSA (2012).

ANNEXE 7. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, MRC DE CHARLEVOIX

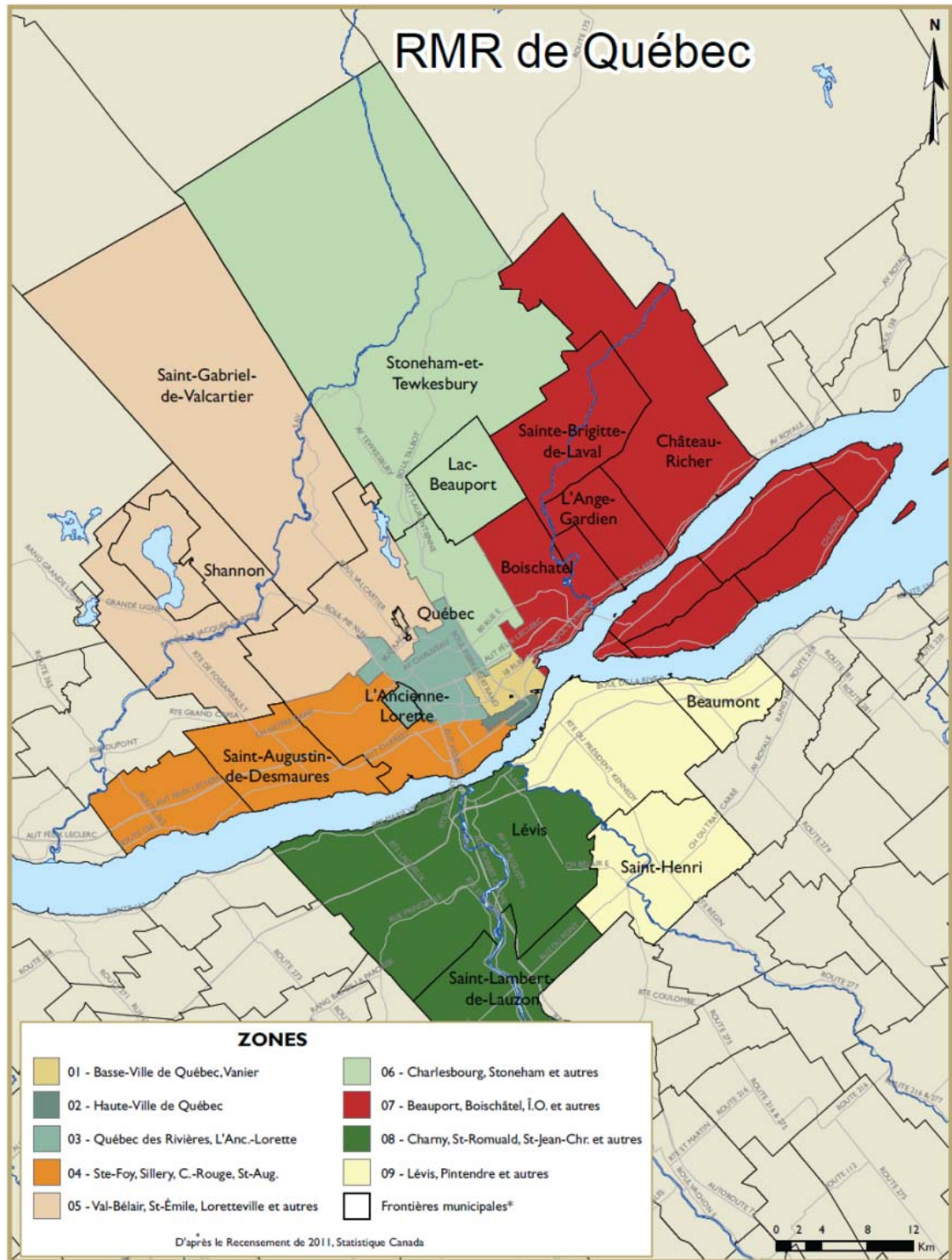
Tableau G. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, MRC de Charlevoix

Nom de l'habitation collective ou privée	Ville	Type d'habitation	Unités	Type d'unité	Certification
Habitation Olivar Asselin	Saint-Hilarion	OBNL	10	–	Non
Résidence des Jardins du Gouffre	Baie-Saint-Paul	OBNL	26	Appartements	Oui
La Villa de nos Montagnes (Habitations des aînés)	Les Éboulements	OBNL	14	Appartements	Non
Résidence Au Gré du Temps	Saint-Urbain	OBNL	10	Chambres	Oui
OMH de Baie-Saint-Paul	Baie-Saint-Paul	HLM	20	Appartements	n/a
La Résidence Panoramique 3 ^e Âge	Baie-Saint-Paul	Résidence privée (RPA)	6	Chambres	Oui
Maison d'hébergement Jocelyne Côté	Baie-Saint-Paul	Résidence privée (RPA)	9	Chambres	Oui
Résidence Sainte-Anne	Baie-Saint-Paul	Résidence privée (RPA)	9	Chambres	Oui
Total d'unités et de résidences		HLM = 1 OBNL = 4 RPA = 3	104 unités	–	5 résidences certifiées

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

ANNEXE 8. CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.

Figure 25. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



Source : SCHL. Rapport sur le marché Locatif, automne 2012, p.6

ANNEXE 9. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC

Tableau H. Taux d'inoccupation des logements locatifs, RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9	nd	2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge– Saint-Augustin-de-Desmaures	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c), *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, automne 2013*, Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ». Consulté à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf

Tableau I. Taux d'inoccupation des places standards (RPA), RMR de Québec et Capitale-Nationale, région rurale, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9
Capitale-Nationale, région rurale	8,7	20,6	nd	nd	0,0	6,7	2,2	5,2	23,4	17,0	9,0	13,4

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013*.

ANNEXE 10. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau J. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006. Compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.